CONSEIL INTERCOMMUNAL

Grandson, le 3 juin 2022

Convocation au Conseil intercommunal
de l'Association scolaire intercommunale
de Grandson et environs

Mesdames, Messieurs les Délégués(es),

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 15 juin 2022 à 19h30 à Montagny
Salle du Conseil communal (1er étage), Grand-Rue 3
Parking à proximité

Ordre du jour

1. Appel
2. Communications du bureau du Conseil intercommunal
3. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2022
4. Élection des membres du bureau de l'ASIGE
5. Préavis 04/2022 : Mise à niveau du collège Henri Dès à Concise
   - Rapport de la Commission du préavis, discussion et vote
6. Préavis 05/202214 : Demande de dépassements extrabudgétaires aux comptes d'exploitation 2021-2022
   - Rapport de la Commission de gestion, discussion et vote
7. Budget 2022-2023
   - Rapport de la commission de gestion, discussion et vote
8. Propositions individuelles

Les préavis sont joints à la présente convocation. Les rapports des commissions suivront dans un prochain envoi.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les Délégués(es), nos plus cordiales salutations.

La Vice-présidente

Delani Décoppet

Liste des présences -Assemblée du Conseil Intercommunal de l'ASIGE du 15.06.22 | 33

P: Présent **E**: Excusé **A**: Absent **D**: Démissionnaire **ASS**: Assermentation

Bonvillars					
M.	Fernandes	Victor	Bonvillars	E	
M.	Piguet	Frédéric	Bonvillars	P	1
Champagne					
Mme	Flückiger	Valérie	Champagne	P	1
M.	Guilloud	Yves	Champagne	P	1
Mme	Pivot	Bénédicte	Champagne	P	1
M.	Rossi	Mirco	Champagne	P	1
Concise					
M.	Jeanneret	Joël	Concise	P	1
Mme	Knegtel	Birgit	Concise	P	1
M.	Paris	Stéphane	Concise	A	
Corcelles-prés-Concise					
M.	Därendinger	Claude	Corcelles-près-Concise	E	
Mme	Galizia	Nicolina	Corcelles-près-Concise	P	1
Fiez					
M.	Jeanneret	Josy-Christiar	Fiez	P	1
Mme	Santini Brand	Rebecca	Fiez	P	1
Fontaines					
M.	Andrey	Xavier	Fontaines	A	
M.	Nussbaumer	Cédric	Fontaines	P	1
Giez					
Mme	Cena-Bornoz	Mélanie	Giez	P	1
Mme	Lobsiger	Lucie	Giez	P	1
Grandevent					
Mme	Chessa	Isabelle	Grandevent	A	
Mme	Thévenaz	Rose-May	Grandevent	P	1
Grandson					
M.	Cornaz	Hervé	Grandson	P	1
Mme	Décoppet	Delani	Grandson	P	1
Mme	Jaccard Gaspar	Laetitia	Grandson	E	
Mme	Maillefer-Ineichen	Josik	Grandson	P	1
M.	Panchaud	Mathieu	Grandson	P	1
Mme	Payot	Emmanuelle	Grandson	E	
M.	Terrettaz	Vincent	Grandson	E	

M.	Vialatte	Antonio	Grandson	P	1
Montagny					
Mme	Lefebvre	Orlita	Montagny	P	1
M.	Lunardi	Pierre-Alain	Montagny	P	1
Mme	Leuenberger	Dominga	Montagny	P	1
Mutrux					
Mme	Fardel	Armelle	Mutrux	P	1
Mme	Maradan	Anne	Mutrux	E	
Novalles					
Mme	Amiet	Elodie	Novalles	P	1
M.	Ecuyer	Claude	Novalles	P	1
E					
M.	David	Cédric	Onnens	E	
Mme	Perez	Marianne	Onnens	E	
M.	Portner	Alain	Onnens	E	
Orges					
Mme	Delachaux	Sabine	Orges	P	1
M.	Rodrigues	Bruno	Orges	E	
Provence					
M.	Favre	Johny	Provence	P	1
M.	Palmieri	Pietro	Provence	P	1
Tevenon					
Mme	Duvoisin	Aline	Tévenon	P	1
Mme	Röthlisberger	Khadija	Tévenon	P	1
Mme	Tharin	Lucie	Tévenon	P	1
Valeyres-sous-Montagny					
Mme	Amiet	Magali	Valeyres-sous-Montagny	A	
M.	Egger	Kim	Valeyres-sous-Montagny	E	
Mme	Robert-Nicoud	Valérie	Valeyres-sous-Montagny	P	1
Vugelles-la-Mothe					
Mme	Beuret	Léa	Vugelles-La Mothe	P	1
M.	Cuche	Lionel	Vugelles-La Mothe	E	

asige

Conseil Intercommunal

Procès-verbal de l'assemblée du Mercredi 15 juin 2022 à Montagny

Cette assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Communications du bureau du Conseil intercommunal
3. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2022
4. Élection des membres du bureau de l'ASIGE
5. Préavis 04/2022 : Mise à niveau du collège Henri Dès à Concise
   - Rapport de la Commission du préavis, discussion et vote
6. Préavis 05/202214 : Demande de dépassements extrabudgétaires aux comptes d'exploitation 2021-2022
   - Rapport de la Commission de gestion, discussion et vote
7. Budget 2022-2023
   - Rapport de la commission de gestion, discussion et vote
8. Propositions individuelles

Mme la Vice-présidente D. Décoppet ouvre la séance à 19h30.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, 31 membres sont présents. Deux personnes arrivent plus tard, ce qui porte le nombre de participants présents à 33

Excusés: FERNANDES Victor (comme de Bonvillars), DÄRENDINGER Claude (commune de Corcelles-près-concise), JACCARD GASPAR Laetitia (commune de Grandson), PAYOT Emmanuelle (commune de Grandson), TERRETTAZ Vincent (commune de Grandson), MARADAN Anne (commune de Mutrux), DAVID Cédric (commune d'Onnens), PEREZ Marianne (commune d'Onnens), PORTNER Alain (commune d'Onnens), RODRIGUES Bruno (commune d'Orges), EGGER Kim (commune de Valeyres-sous-Montagny), CUCHE Lionel (commune de Vugelle-la-Mothe)

Absents : PARIS Stéphane (commune de Concise), ANDREY Xavier (commune de Fontaines), CHESSA Isabelle (commune de Grandevent), AMIET Magali (Valeyres-sous-Montagny)

2. Communications du bureau du Conseil intercommunal

Mme la Vice-présidente D. Décoppet souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Aucune remarque concernant l'ordre du jour qui est adopté

La parole n'est pas demandée

3. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2022

Mme la Vice-présidente D. Décoppet propose de passer au vote pour l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2022.

M. J. Favre (Provence) indique qu'il voudrait le mettre en discussion car il a des remarques à faire.

Mme la Vice-présidente, suite à cette demande, ouvre la discussion.

M. J. Favre (Provence) prend la parole et indique qu'à la page 9 du PV, il est indiqué qu'il vient de Mutrux au lieu de Provence. Il en souhaite la correction. Il indique, également à la même page, que Mme Thévenaz de la commune de Grandevent parlait de normes SIA et non ECA.

Mme la Vice-présidente remercie pour ces remarques, et demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

M. Y. Guilloud (Champagne) indique qu'au point 4, à la fin du 3ème paragraphe, il est indiqué qu'à la prochaine assemblée Champagne « prendra » la présidence alors qu'elle se « portera candidate » à la présidence.

Mme la Vice-présidente demande s'il y a encore d'autres remarques. Tel n'est pas le cas, elle passe au vote, malgré les corrections à apporter.

Le PV du 12 janvier 2022, avec les futures corrections, est accepté à une large majorité (deux abstentions)

4. Élection des membres du bureau de l'ASIGE

Mme la Vice-présidente indique avoir reçu, avec joie, la candidature de M. Hervé CORNAZ, qu'elle invite à se lever, et lui donne la parole.

M. H. Cornaz (Grandson) se présente brièvement et confirme proposer sa candidature à la présidence. Il indique que d'un point de vue professionnel il travaille actuellement à temps partiel, ce qui lui permet d'avoir du temps libre, notamment pour le sport ainsi que pour les activités politiques. Comme cela fait quelques années qu'il se plaint, du règlement du Conseil qui n'est pas à jour ainsi que de la page web de l'Asige qui pourrait mettre à disposition les différents préavis et rapports de commission, il souhaite s'engager activement dans ce mandat pour améliorer la situation. Il indique également vouloir s'assurer de la bonne tenue des archives. Il espère être élu ce soir et précise avoir eu un entretien téléphonique avec M. Yves Guilloud qui s'était proposé pour reprendre la Présidence lors de la séance précédente si personne d'autre n'était intéressé. Au vu de cette candidature, Monsieur Guilloud s'est retiré comme il l'avait indiqué.

Mme la Vice-présidente D. Décoppet demande à l'assemblée si quelqu'un d'autre souhaite se présenter à la présidence. Tel n'est pas le cas. Il est donc procédé au vote.

Avec une large majorité (deux abstentions) Hervé Cornaz est élu nouveau président de l'Asige

Mme la Vice-présidente remercie l'assemblée pour son soutien et invite M. Cornaz à venir prendre sa place pour la suite de la soirée

M. le nouveau président H. Cornaz a le plaisir d'offrir une petite attention à Délani pour la remercier pour son travail. Il continue ensuite avec l'élection des membres du bureau en indiquant qu'il faut un/une vice-président(e), deux scrutateurs(rices) ainsi que deux scrutateurs(rices) suppléants(es).

Sont élus par applaudissement de l'assemblée :

- Khadija Röthlisberger (Tévenon)**Vice-présidente** ;
- Josik Ineichen (Grandson) **scrutatrice** ;
- Dominga Leuenberger (Montagny) **scrutatrice** ;
- Sabine Delachaux (Orges) **scrutatrice suppléante** ;
- Valérie Robert-Nicoud (Valeyres-sous-Montagny) **scrutatrice suppléante**

La parole n'étant plus demandée, le point est clos

5. Préavis 04/2022 : Mise à niveau du collège Henri Dès à Concise - Rapport de la Commission du préavis, discussion et vote

M. le Président donne la parole à Mme Valérie Robert-Nicoud pour la lecture du rapport de la commission concernant le préavis 04/2022.

M. V. Robert-Nicoud (Valeyres-sous-Montagny), membre de la commission, donne lecture du rapport (*joint au présent PV*)

La commission recommande à l'assemblée de bien vouloir prendre la décision suivante :

Article 1 : **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Concise pour l'investissement lié aux travaux de mise à niveau du collège Henri Dès selon le préavis n°4/2022 pour un montant total de CHF 97'500.-

Article 2 : **de porter au budget** de fonctionnement la part correspondante à l'indemnisation de l'investissement, par le compte n° 354.316.1 sur une durée de 20 ans (amortissement et intérêts), la première fois au budget 2022-23

Article 3 : **de porter au budget** de fonctionnement la part correspondante aux frais d'entretien, calculée à raison de 2% sur la valeur ECA révisée après travaux parle compte n° 354.316.1, la première fois au budget 2022-23

M. le Président remercie la rapportrice et ouvre la discussion.

M. Y, Guilloud (Champagne) indique qu'il faudrait faire un peu plus attention à la rédaction des préavis, notamment vis-à-vis des nouveaux arrivants, pour exemple au point 3 concernant les frais assumés intégralement par la commune de Concise et que l'on retrouve dans la répartition des coûts. Il fait ensuite référence au tableau portant le titre de « coûts communs » alors que plus haut on parle également de « coûts commune ». Il trouve compliqué à décortiquer et que ça manque de lisibilité.

Mme K. Roethlisberger. (Tévenon) demande pourquoi un amortissement sur 20 ans pour du matériel informatique.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) indique que c'est de l'amortissement qui concerne les travaux du bâtiment, notamment du câblage, des prises, ce qui alimente les écrans, mais pas du matériel informatique à proprement dit.

M. M. Panchaud (Grandson) demande si l'augmentation des prix est prise en compte dans les budgets discutés et, si oui, dans quelle mesure.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) explique que les travaux devant commencer cet été, les prix sont déjà fixés. Si ces travaux avaient commencé en fin d'année, une variation aurait pu être imaginée. Une possible variation de 10% est possible, mais pas au-delà

M. D. Roméro (Codir) précise que les soumissions sont récentes et il y a peu de chance que cela augmente cet été. Il y a également des provisions qui ont été prévues d'environ 7.5%.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis n°04/2022 est accepté à l'unanimité

6. Préavis 05/2022: Demande de dépassements extrabudgétaires aux comptes d'exploitation 2021-2022- Rapport de la Commission de gestion, discussion et vote

M. le Président donne la parole à M. Jeanneret pour la lecture du rapport de la commission concernant le préavis 05/2022.

M. J. Jeanneret (Concise), rapporteur, donne lecture du rapport (*joint au présent PV*)

La commission recommande à l'assemblée de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGE, vu le rapport du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission ad'hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'approuver** les crédits complémentaires au budget 2021-22 d'un montant de CHF 209'500.- à la charge des communes.

M. le Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Mme V. Robert.-Nicoud. (Valeyres-sous-Montagny) demande une précision concernant le point 4. S'agit il d'un fond de réserve ?.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) confirme qu'il s'agit d'un fond de réserve pour l'achat de mobilier.

Mme B. Knegtel (Concise) revient sur le tableau des investissements de la page 1 concernant les années indiquées : 2020 à 2050. Elle fait remarquer que cela fait 30 ans et non pas 20 ans.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) indique qu'il a déjà eu la remarque précédemment et que les chiffres sont corrects et que l'amortissement est bien sur 30 ans, et non pas sur 20 ans.

M. J. Favre. (Provence) dit que, pour lui, l'histoire a été commencée par le mauvais bout. Il est proposé une augmentation d'investissement de CHF 929'340.-. Il faudrait tout d'abord en discuter avec le Conseil afin de demander si celui-ci est d'accord de financer cette augmentation. Il indique que si l'histoire se répète avec le collège de Champagne et que le Codir annonce que le budget a dû être corrigé en cours de route cela va être compliqué. Il pense qu'avant d'inclure cette somme dans un nouveau budget, il vaudrait mieux demander au Conseil si celui-ci est d'accord de financer ce million supplémentaire et de détailler ce que ce million comporte. En décortiquant les chiffres, cela fait une augmentation de location de CHF 55'365.-, et pour une petite commune comme celle de Provence, cela revient à CHF 1'905.- de location en plus pour ledit million rajouté dans le budget. Par conséquent, il propose à l'assemblée de reporter cette partie à une prochaine séance, et qu'il soit en premier lieu demandé un financement, comme cela a été fait, et bien fait, pour le collège de Concise.

M. F. Gagnebin (Codir) remercie M. Favre pour son intervention. Il indique que le Codir a en effet pris le problème dans l'autre sens. Il indique que quand le projet a été monté, ils n'avaient pas tous les éléments au niveau de l'investissement, notamment concernant Borné Nau D. Ces éléments ont été amenés par la commune de Grandson il n'y a pas longtemps. Pour ce qui est du détail de l'augmentation, le Codir est encore en discussion avec Grandson. Il indique avoir découvert les chiffres, sans vraiment les comprendre, lors d'une séance, et ne pas avoir encore été si loin dans sa réflexion pour finaliser la discussion avec Grandson et bien tout comprendre.

M. J. Favre (Provence) indique que pour pouvoir boucler le budget, nous pouvons admettre la somme proposée mais qu'il faut inclure un amendement qui précise qu'il sera proposé de financer l'investissement supplémentaire de Borné Nau D. Cela fait quand même une augmentation de 18,185% ce qui est beaucoup, et cela peut faire peur aux gens.

M. F. Gagnebin (Codir) rappelle que le préavis n'engage que sur des dépenses extrabudgétaires pour cette année et n'impacte pas le futur. Avec une collégialité unanime du Codir, il va être présenté lors de la prochaine assemblée une augmentation de budget avec une explication de pourquoi l'investissement est supérieur.

Mme K. Roethlisberger. (Tévenon) constate, concernant la projection de recettes liées, qu'il n'y a aucune garantie pour cette rentrée d'argent et donc demande s'il ne serait pas plus judicieux de voter sur le montant de CHF 455'500.- plutôt que de voter sur la somme de CHF 209'500.- afin d'avoir un joli résultat plutôt que d'avoir une mauvaise surprise.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) explique que le Codir a voulu présenter des comptes au plus juste et précise que ces estimations sont au plus bas. Il rappelle que ce ne sont pas des rentrées d'argent mais des économies. Ce montant ne peut naturellement pas être garanti, c'est une projection qui a été faite par la bourse de Grandson par rapport aux années précédentes (hors année Covid). Il dit que pour le budget, il y a eu un report de chiffre pas correct, soit un mois de loyer en lieu et place d'une année. Concernant la projection, c'est beaucoup plus juste.

Mme K. Roethlisberger. (Tévenon) indique qu'un budget est fait pour être dépassé (ou pas) et qu'avoir un joli résultat à la fin c'est mieux.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) réagit encore en indiquant qu'il y a des communes qui prône être au plus près du budget, pour pouvoir budgétiser leurs dépenses, d'autres préfèrent avoir de superbes surprises et il comprend qu'avec ce préavis la surprise a été moins bonne. Il confirme néanmoins que les projections sont réelles.

M. A. Vialatte (Grandson) indique qu'au départ la commune de Grandson a calculé le loyer pour Borné Nau D à CHF 440'000.-. Les personnes qui ont fait le budget pour l'Asige ont pris ce montant comme

investissement et ont donc basé leur calcul de loyer sur le montant de CHF 440'000.-, ce qui n'est naturellement pas assez. L'erreur est partie de là et par conséquent la commune de Grandson s'est rendue compte qu'il manquait un certain montant pour payer les annuités à la Romande énergie. La commune de Grandson était sur un montant de 9'150'000.- en 2014 et la facture finale s'élève à 12'900'000.- la cause à quelques imprévus. Il relève une erreur dans le rapport de la commission de gestion le quart qui est compté pour la fosse de pompage et la déviation des réseaux est uniquement pris par la commune de Grandson. Il se réunit volontiers avec le Codir de l'Asige pour préparer un préavis plus détaillé.

M. F. Gagnebin (Codir) précise que le vote est sur le budget 2021-2022. Nous ne sommes pas entrain d'accepter un budget pour les prochaines années.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer. La parole n'est plus demandée.

Il rappelle la proposition qui est de mettre au vote le présent préavis 05/2022, tel que présenté, **sous réserve que le Codir présente un préavis plus détaillé lors du prochain Conseil de l'Asige afin de pouvoir mettre au vote l'augmentation d'investissement d'un million environ**

Pas d'opposition formulée, il est procédé au vote après relecture des conclusions

Le préavis 05/2022 est accepté à la majorité (7 abstentions)

7. Budget 2022-2023 - Rapport de la commission de gestion, discussion et vote

M. le Président donne à nouveau la parole à M. Jeanneret pour la lecture du rapport concernant le budget 2022-2023.

M J. Jeanneret (Concise), rapporteur, donne lecture du rapport (*joint au présent PV*)

La commission recommande à l'assemblée de prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGE, sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article 1er: **d'adopter** le budget 2022-2023,

M. le Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Mme B. Knegtel (Concise) fait remarquer l'erreur de date figurant en haut de page du préavis. Il est indiqué 2021 au lieu de 2022.

M. F. Piguet (Bonvillars) indique avoir regardé ces tableaux avant de venir et indique, tout comme son collègue de Provence, être inquiet avec les dépenses de l'Asige. Il compare le budget 2020-21 avec le budget 2022-23 et constate une augmentation de CHF 912'000.- et de CHF 400'000.-. Il demande quels sont les pronostics pour 2023-24.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) répond que les communes abritant un bâtiment n'ont rien investi. Il indique que le collège de Valeyres-sous-Montagny envisage de rafraichir son bâtiment tout comme la mise à niveau de Concise. Les travaux de rafraichissement sont à la charge des communes. L'Asige profite de faire la mise à niveau, qui est à sa charge au moment de ces travaux de rafraîchissement. Il est prévu que la commune de Valeyres demande à l'Asige de payer l'amortissement de la mise à niveau qui va être faite. Il y a passablement d'augmentation depuis les cinq dernières années qui sont justement liées à ces

mises à niveau qui se font aujourd'hui. La nouvelle méthode pédagogique qui rentre en ligne de compte fait qu'il faut installer des tableaux interactifs. Cela est réalisé petit à petit, par manque de moyen, contrairement à d'autres communes comme Yverdon. Il indique qu'il y a également la charge administrative qui devient toujours plus lourde, et de ce fait les charges salariales ont augmenté. Il est en outre prévu de créer un poste de boursier. Il y a les exigences des transports, des communes ainsi que des parents, entre autres, qui sont toujours plus élevées. Tout ceci donne également plus de travail au Codir et coûte également. Il est par conséquent sûr que le budget 2023-24 sera plus élevé qu'aujourd'hui.

M. S. Willenegger (Codir) concernant la question des transports, informe que nous arrivons au bout du contrat liant l'Asige à Car Postal ce qui fait que les contrats vont être remis sur le marché public. Il est pratiquement sûr que le coût du kilomètre va significativement être augmenté. Le budget actuel est de CHF 1'600'000.-, et il est fort probable qu'une augmentation de 10% à 20% soit à prévoir. Vu le peu de prestataires sur le marché des transports il est plus difficile de faire jouer la concurrence.

Mme J. Ineichen (Grandson) demande, notamment concernant le prix du carburant, s'il y a une anticipation dans le budget 2022-23 de 10% ou 20% supplémentaire, par rapport à l'essence pour les transports, au gaz et au chauffage des bâtiments.

M. S. Willenegger (Codir) se permet de répondre dans le cadre des transports en indiquant que l'Asige a un contrat fixe avec CarPostal, et celui-ci n'a pas prévu, pour le moment, de revenir sur le contrat qui a été signé.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) indique que, concernant les bâtiments, tous les loyers sont compris avec les charges, ce qui fait que ce qui est indiqué au budget va rester tel quel.

M. J. Favre (Provence) remarque que, concernant le compte 101 301 figurant à la première page, budget 2021-22, il y avait CHF 64'000.- de salaire pour CHF 6'400.- de charges sociales. En comparaison le budget 2022-23, les salaires ont presque doublé, mais les charges sociales elles, ont triplé ! Sur le compte 102 301 pour un salaire de CHF 49'000.-, les charges sociales sont de CHF 21'000.-, il semble que ces charges sociales soient particulièrement élevées, en comparaison du salaire.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) remercie pour cette remarque, il va demander des éclaircissements à la comptabilité. Cela donnera peut-être une bonne surprise.

Mme N. Galizia (Corcelles) demande si cela peut potentiellement être des rachats de caisse de pension. Elle demande au Codir de bien vouloir regarder cette éventualité.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) indique qu'il y a de forte chance que cela ne soit pas la raison mais va regarder.

La parole n'est plus demandée

M. le Président passe au vote concernant le budget 2022-23, tel que présenté

Le budget est accepté à l'unanimité

8. Propositions individuelles

M. le Président donne la parole à l'assemblée.

M. C. Nussbaumer (Fontaine) demande où en est l'état des lieux du plan de développement

M. F. Gagnebin (Codir) indique que la phase une est terminée et est en relecture. Elle est passée dans les mains du Fadege et Radege, et certains points doivent être discutés. La deuxième étape suivra, avec peut-être l'engagement d'un boursier pour pouvoir aider. Si un budget de CHF 100'000.- avait été voté, cela aurait été plus vite. Il indique encore avoir eu des gros soucis de santé les six premiers mois, ce qui a provoqué une baisse de son taux de travail.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) apporte encore une précision sur le plan de développement. M. Gagnebin a parlé du boursier pour la deuxième partie, car il s'agit de la partie financière. C'est ce qui finalisera le plan de développement.

M. S. Willenegger (Codir) concernant les transports, le règlement comprend une partie plus disciplinaire et une partie plus organisation des transports. L'évolution de ce règlement concernant la discipline progresse sur son application. Et concernant la partie la plus lourde, celle-ci concerne la gestion des lieux éloignés. Des discussions sont en cours avec le canton, et divers autres intervenants. En effet, le canton parle de 2.5 km, mais pour certains villages, tel que Provence, à la montée pour un petit de 5 ans, cela n'est pas très raisonnable. Le Codir a accepté qu'il s'appuie sur une commission représentée par des villages se trouvant en bout de ligne, qui est composée de M. Favre de Provence, Mme Röthlisberger de Tévenon, M. Ecuyer de Novalles.

M. F. Di Franco (Prés. Codir) apporte une précision concernant la question du fond de réserve, celui-ci concerne le fond d'équipement qui a une réserve de CHF 332'000.-.

La parole n'est plus demandée

M. le Président remercie M. Lunardi qui nous a accueilli et lui cède la parole.

M. P.-A. Lunardi (Montagny) indique que la commune offre le verre de l'amitié.

La commune de Concise se propose pour accueillir la prochaine séance.

La séance est levée à 20h40.

Le Président	La Secrétaire
Hervé CORNAZ	Lucie THARIN

asige

Grandson, le 17 mai 2022

PREAVIS n° 4/2022

Mise à niveau du collège Henri Dès à Concise

1. Préambule

En août 2021, date de la fin des travaux de l'extension, l'ASIGE demande à Concise de mettre à niveau et rénover l'ancienne partie du collège. Cette requête adresse premièrement une mise à niveau pédagogique et une remise en état et un rafraichissement général.

Ci-dessous, le détail des demandes :

- Installation des écrans didactiques
- Mise à jour du réseau informatique avec prises ethernet et du réseau électrique afin d'alimenter les écrans didactiques et les bureaux des enseignants.
- Rafraichissement général du bâtiment (peinture, sol, sanitaire, etc.)

Le devis général de l'ensemble des travaux s'élève à 195'000 CHF (TTC). Ce montant inclut la mise à niveau pédagogique requise par l'ASIGE, les nombreux postes d'entretien et rénovations identifiées durant l'établissement du devis général ainsi que la mise en conformité des salles de travaux manuels et couture.

2. Démarches

La commune de Concise a donné le mandat à l'architecte Thibaud-Zingg d'établir un budget pour la réfection du collège ainsi que les postes requis à la mise à niveau demandée par l'ASIGE. Le bureau d'architecte a pris soin de récolter les informations auprès de la commune et des utilisateurs.

Il est important de souligner que cette réfection inclut également des améliorations du bâtiment qui donneront droit à des aides ou des participations (par exemple : participation de l'ECA pour la mise en place de stores électriques avec système automatique anti-grêle et soleil). L'ECA a d'ores et déjà accepter de prendre en charge 50% de la facture liée au système de prévention pour un montant total de 16'500 CHF (TTC)

Le temps nécessaire pour réaliser une rénovation et une réfection de ce type dépasse largement les 2 semaines. C'est la raison pour laquelle, nous avons opter pour une planification des travaux durant les vacances d'été 2022. Seule la pause estivale permettra de les exécuter sans fermeture des classes.

L'ASIGE prendra à sa charge, par l'intermédiaire de la location des locaux, toutes les demandes ainsi que l'infrastructure s'y rapportant. Le reste, réputé comme de l'entretien, est à la charge de la commune de Concise.

3. Aspects financiers

Il faut distinguer 3 catégories concernant les dépenses prévues par le devis général :

1. **Demandes ASIGE (mise à niveau)** : les postes explicitement demandés par l'ASIGE (écrans didactiques, wifi, prises réseau informatique, prises électriques d'alimentation). Les coûts de ces postes seront intégralement amortis par les locations de l'ASIGE durant les 20 années, suivant l'année des travaux.
2. **Plus-values de l'instruction** : les postes amenant des plus-values à l'instruction publique ou au bâtiment qui sert celle-ci (store électrique, armoire de rangement dans les salles de couture et TM).
3. **Entretien** : les postes liés à l'entretien pure que l'ASIGE couvre déjà par la location actuelle des locaux. Ils font donc partie des frais que la commune de Concise doit assumer intégralement.
4.

En compléments, les tableaux ci-dessous identifient les coûts en fonction des 3 catégories décrites préalablement et les coûts de gestion et provisions, ces dernières servant principalement pour des imprévus.

Catégories	Coûts en CHF	Proportion des coûts en %	Responsable du coût et amortissement
Demandes ASIGE	14'500.00	9%	ASIGE
Plus-values instruction	68'300.00	41%	ASIGE
Entretien	82'700.00	50%	Commune
Total	**165'500.00**		

Tableau 1 ***Coûts réels des travaux***

Le tableau ci-dessous présente les coûts communs dont la répartition finale sera proportionnelle à la répartition des coûts des travaux présentés ci-dessus.

Catégories	Coûts en CHF
Nettoyage Eco2Net	5'000.00
Architecte	25'000.00
Documents et impression	1'000.00
Provisions et réserves	15'000.00
Total	**46'000.00**

Tableau 2 ***Coûts de gestions et provisions***

En annexe à ce préavis, vous trouverez le tableau détaillé présentant les différents postes ainsi que la clé de répartition entre l'ASIGE et la commune de Concise pour le présent projet.

Le coût total du projet s'élève à 211'500.00 CHF (TTC), auquel il faut retirer la participation de l'ECA pour l'installation du système anti-grêle d'une valeur de 16'500.00 CHF. Soit un total de 195'000.00 CHF (TTC).

Il en résulte une prise en charge du 50% (total des demandes ASIGE + Plus-values instruction) de cet investissement par l'ASIGE au travers des locations sur 20 ans, soit 97'500 CHF (TTC), qui seront reportés pour la première fois sur le budget 2022-23.

asige

4. Financement

La charge de l'investissement et l'endettement sera supportée en totalité par la commune de Concise. Les coûts usuels de location comprenant l'amortissement, les intérêts et l'entretien, seront refacturés aux communes membres via l'ASIGE selon les règles que son comité a établies.

4.1 Estimation des indemnités annuelles :

Investissement	Début	Fin	Durée	Taux	**6'039'900**
Amortissement *	2022-23	2041-42	20 ans	3.33%	201'330
Intérêts *	2022-23	2041-42	20 ans	1.25%	37'750
Entretien **				2.00%	120'800
Total indemnités locaux annuelles					**359'880**

* calcul basé sur le montant de l'investissement
** calcul basé sur la valeur ECA du bâtiment,
Dans ce projet, il faudra attendre la taxation ECA pour le bâtiment.

Pour mémoire, le taux d'intérêts actuel de 1.25% est valable depuis le 03.03.020. Il est basé sur le taux hypothécaire de référence établi par l'Office fédéral du logement pour la fixation des loyers.

4.2 Répartition des indemnités de locaux annuelles par commune :

Répartition effectuée sur la base de la population et du nombre d'élèves primaires au 31.12.21 :

Chiffres au 31.12.21*	Habitants	Elèves	50% prorata		Total	Coût par	
			Population	Elèves		habitant	élève
Bonvillars	481	44	153	160	**313**	0.7	7.1
Champagne	1'085	94	345	342	**687**	0.6	7.3
Concise	1'004	88	319	320	**639**	0.6	7.3
Corcelles-près-Concise	417	35	132	127	**260**	0.6	7.4
Fiez	442	48	140	175	**315**	0.7	6.6
Fontaines-sur-Grandson	220	25	70	91	**161**	0.7	6.4
Giez	443	30	141	109	**250**	0.6	8.3
Grandevent	238	23	76	84	**159**	0.7	6.9
Grandson	3'366	274	1'069	997	**2'067**	0.6	7.5
Montagny-près-Yverdon	775	62	246	226	**472**	0.6	7.6
Mutrux	151	16	48	58	**106**	0.7	6.6
Novalles	103	14	33	51	**84**	0.8	6.0
Onnens	495	36	157	131	**288**	0.6	8.0
Orges	367	45	117	164	**280**	0.8	6.2
Provence	403	26	128	95	**223**	0.6	8.6
Tévenon	883	93	281	339	**619**	0.7	6.7
Valeyres-sous-Montagny	697	58	221	211	**433**	0.6	7.5
Vugelles-La Mothe	140	11	44	40	**85**	0.6	7.7
Totaux	11'710	**1'022**	3'720	**3'720**	**7'440**	0.6	**7.3**

* Selon art. 24 des statuts (derniers chiffres disponibles = 31.12.21 mais pour exercice comptable 2021-22 = chiffres au 31.12.22)

asige

5. En conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous demandons au Conseil intercommunal de l'ASIGE de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du comité directeur, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : **d'autoriser** le Comité de direction à rémunérer la Commune de Concise pour l'investissement lié aux travaux de mise à niveau du collège Henri Dès selon le préavis no 4/2022 pour un montant total de CHF 97'500;

Article 2 : **de porter au budget** de fonctionnement la part correspondante à l'indemnisation de l'investissement, par le compte no 354.316.1 sur une durée de 20 ans (amortissement et intérêts), la première fois au budget 2022-23;

Article 3 : **de porter au budget** de fonctionnement la part correspondante aux frais d'entretien, calculée à raison de 2% sur la valeur ECA révisée après travaux, par le compte no 354.316.1, la première fois au budget 2022-23;

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 17 mai 2022

AU NOM DU
COMITE DE DIRECTION :

Le Président :	La Secrétaire :
Francesco Di Franco	Nathalie Lenoir

CFC (selon devis)	Poste	Motif de répartition	Coûts	Répart. Commune	Coût Commune	Répart. Asige	Coût Asige	Réduction Subvention	Remarques
21	Maçonnerie Ouverture ACT-ACM	Aménagement ACM et salle de dégagement	5 000.00	0%	0.00	100%	5 000.00		
221	Fenêtres et portes-fenêtres (réglage et réparation)	Entretien	5 500.00	100%	5 500.00	0%	0.00		
228	Stores auto soleil et grêle moteur (école)	Plus-value	7 500.00	20%	1 500.00	80%	6 000.00		20% des stores sur le batiment de l'administration communale
229	Poteau point de rassemblement (après évacuation)		2 000.00	0%	0.00	100%	2 000.00		
23	Electricité affichage pédagogique	Matériel pédagogique	7 500.00	0%	0.00	100%	7 500.00		
23	Adaptation nouvelle horloge-mère	Installation de HP car nouvelle horloge mal audible dans l'ancienne partie de collège	5 000.00	0%	0.00	100%	5 000.00		
23	Horloge nacelle devis + réparation horloge	Entretien	1 700.00	100%	1 700.00	0%	0.00		
23	Alimentation KNX store auto gestion grêle et interrrupteur	Plus-value collège	32 000.00	20%	6 400.00	80%	25 600.00	16 500.00	Participation de l'ECA 16'500.00 CHF
23	Tubes led classe	Entretien	10 500.00	100%	10 500.00	0%	0.00		
23	Luminaires led couloir	Entretien	5 500.00	100%	5 500.00	0%	0.00		
23	Programmation KNX + pose module grêle	Plus-value collège	1 500.00	20%	300.00	80%	1 200.00		20% des stores sur le batiment de l'administration communale
25	Salle de classe changement batteries, siphons et joints	Entretien	5 200.00	100%	5 200.00	0%	0.00		
25	Salles de classe enfentine changement des lavabos, batteries etc	Entretien	6 800.00	100%	6 800.00	0%	0.00		
25	WC, changement lavabos, batterie siphons joints etc	Entretien	5 800.00	100%	5 800.00	0%	0.00		

27	Rafraîchiss murs peinture et plâtrerie ouverture ACT-ACM	Ouverture ACT-ACM	15 000.00	70%	10 500.00	30%	4 500.00		L'estimation de 30% n'est qu'une extrapolation et pas un chiffre exact. Nous pourrons demander une séparation des coûts effectifs liés à la séparation après la réalisation.
27	Peinture des façade armoire et réparation des panneaux de couleur entrées	Entretien	2 000.00	100%	2 000.00	0%	0.00		
27	Ponçage vitrification tablette	Entretien	3 000.00	100%	3 000.00	0%	0.00		
273	Armoire et aménagement de rangement pour ACT-ACM (Menuiserie)	Plus-value collège	24 000.00	0%	0.00	100%	24 000.00		
281.7	Revêtements sol + paroi	Entretien	13 000.00	100%	13 000.00	0%	0.00		
281.6+ 282.4	Carrelage	Entretien	5 000.00	100%	5 000.00	0%	0.00		
292	Ingénieur civil calcul de l'ouverture ACT-ACM	Plus-value collège	2 000.00	0%	0.00	100%	2 000.00		
	Sous-total (définition de la clé de répartition)		**165 500.00**	**50%**	**82 700.00**	**50%**	**82 800.00**		**Répartition 50% commune, 50% Asige**
	Nettoyage Eco2Net		5 000.00	50%	2 498.49	50%	2 501.51		
	Architecte		25 000.00	50%	12 492.45	50%	12 507.55		
	Documents et impression		1 000.00	50%	499.70	50%	500.30		
	Provisions et réserves		15 000.00	50%	7 495.47	50%	7 504.53		
		Total	**211 500.00**	**50%**	**105 686.10**	**50%**	**105 813.90**		

Répartition tous les postes (hors frais de gestion et provisions)

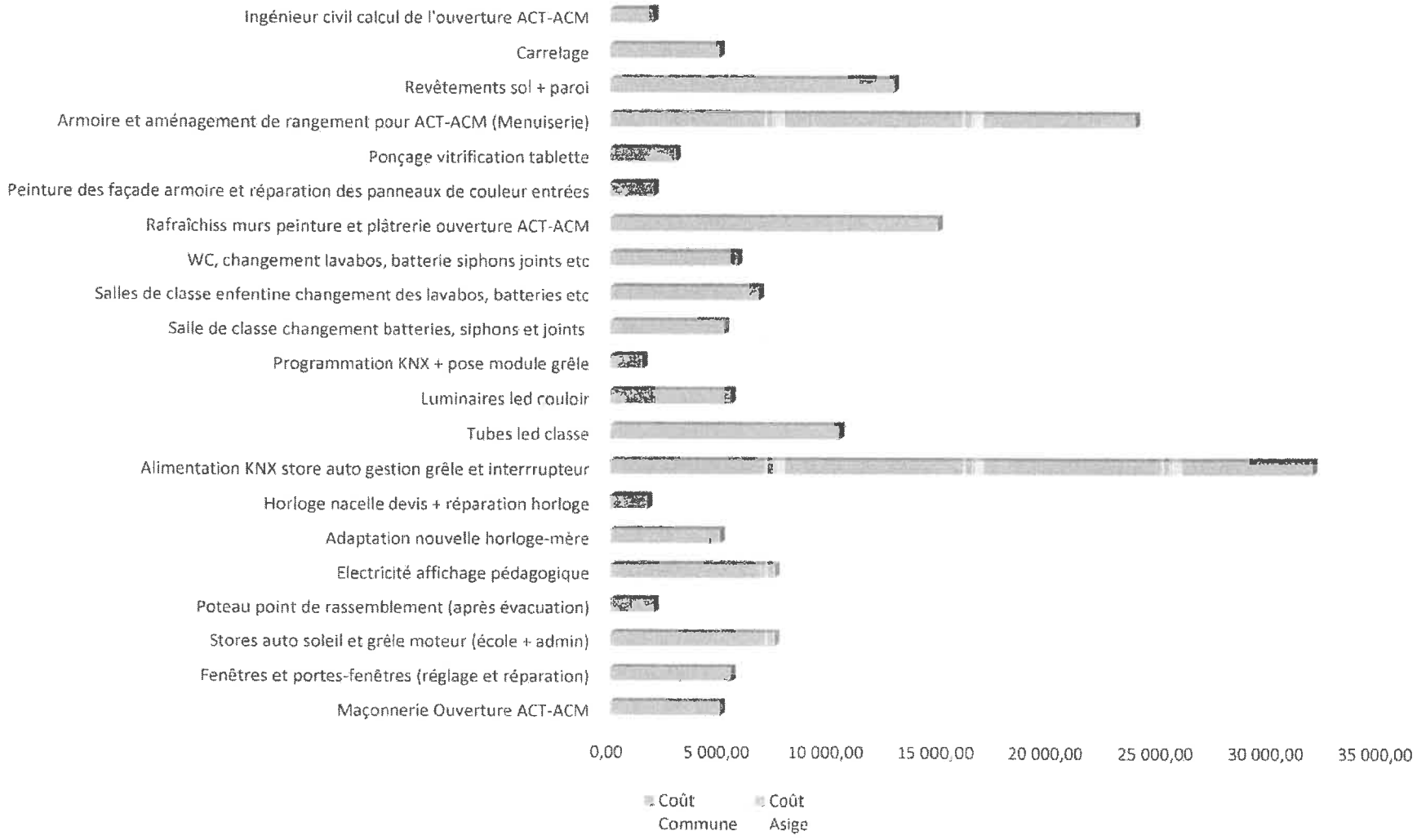

asige

Rapport de commission
Préavis n° 04/2022

Objet :	Mise à niveau du collège Henri Dès à Concise		
Date et heures de la séance :	Jeudi 2 juin 2022	Début : 20h00	Fin : 21h30
Lieu de la séance :	Borné Nau A – salle conférence		
Président-e / Rapporteur-e :	Hervé Cornaz		
Membres de la commission présents :	Valérie Robert-Nicoud, Armelle Fardel, Claude Ecuyer, Frédéric Piguet		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Victor Fernandes (remplacé par F.Piguet)		
Représentant-e(s) du CODIR :	Francesco Di Franco, Serge Willenegger, David Romero Absents : Marie Christine Robba et Fabian Gagnebin		

Madame la Vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs,

En préambule, les membres du CoDir expliquent, dans les grandes lignes, les raisons du présent préavis et donnent quelques informations complémentaires :

- Les travaux présentés dans ce préavis font suite à la création des deux classes en 2021. Le but étant de finaliser ce collège en harmonisant l'ensemble des écrans « didactiques » mis à disposition dans les 7 classes (+ 1 classe de dégagement) disponibles. Il est également prévu de rafraîchir l'ensemble des locaux (peinture), de motoriser les stores et également d'augmenter les possibilités de rangement dans la classe de travaux manuels avec l'ajout d'armoires « sur mesures ».
- Le canton encourage l'usage des écrans « didactiques » dès la 1ère année. Cela permet aux enfants de s'habituer à cet outil qui sera utilisé durant toute leur scolarité. A noter que le coût des écrans est réduit d'environ 50% grâce au rabais obtenu par le canton mais leur acquisition reste à charge des communes (via ASIGE).
- Le coût des écrans didactiques n'est pas inclus dans ce préavis car il est prévu dans le budget ordinaire de l'ASIGE. Le préavis concerne uniquement les coûts d'installation permettant leur utilisation : câblage électrique et informatique, raccordement dans l'armoire de brassage, etc…
- Une grande partie des stores a été payée par l'assurance ECA suite aux dégâts de grêle en 2021. La demande concerne leur motorisation/automatisation pour permettre une ouverture automatique et limiter ainsi les dégâts potentiels en cas de tempête. Cette option est souhaitable d'autant plus que l'ECA prend en charge 50% des coûts. Un certain confort sera apporté dans les classes qui pourront être automatiquement assombries lors de journées ensoleillées et inversement.
- Une mise à niveau des écrans didactiques est planifiée pour l'ensemble des collèges de l'arrondissement. Sachant que les coûts d'installation peuvent être conséquents en fonction des bâtiments concernés, le CoDir privilégie un remplacement « lissé » sur plusieurs années afin de ne pas surcharger le budget à un instant « t ».

Conclusion

- La commission reconnaît la nécessité des travaux pour ce collège qui n'a pas profité de rafraîchissement conséquent durant ces 20 dernières années. Elle est également convaincue que l'ajout d'armoires de rangement et l'installation d'écrans modernes seront une plus-value bienvenue pour les utilisateurs (professeurs et élèves). La commission estime que les coûts sont supportables pour l'ensemble des Communes membres.
- D'un point de vue plus administratif, la commission encourage le CoDir à mieux relire les préavis avant de les envoyer aux délégués afin de limiter les interrogations et les envois multiples.

Basé sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que les membres de la commission recommandent au Conseil intercommunal d'accepter les conclusions du préavis qui vous est soumis.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du comité directeur, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : d'autoriser le Comité de direction à rémunérer la Commune de Concise pour l'investissement lié aux travaux de mise à niveau du collège Henri Dès selon le préavis no 4/2022 pour un montant total de 97'500 CHF;

Article 2 : de porter au budget de fonctionnement la part correspondante à l'indemnisation de l'investissement, par le compte no 354.316.1 sur une durée de 20 ans (amortissement et intérêts), la première fois au budget 2022-23;

Article 3 : de porter au budget de fonctionnement la part correspondante aux frais d'entretien, calculée à raison de 2% sur la valeur ECA révisée après travaux, par le compte no 354.316.1, la première fois au budget 2022-23;

Les membres de la commission :

Valérie Robert-Nicoud

Armelle Fardel

Claude Ecuyer

Frédéric Piguet

Hervé Cornaz (rapporteur)

asige

Grandson, le 17 mai 2022

PREAVIS n° 5/2022

Crédits complémentaires 2021-22

1. Préambule

Par le présent préavis, nous sollicitons l'octroi de divers crédits complémentaires qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget 2021-22 d'une part, et d'autre part, résultant d'un mauvais report de loyer relatif au nouveau bâtiment scolaire Borné-Nau D sur le site secondaire de Borné-Nau à Grandson (préavis 1.05/19).

2. Explications

2.1. Bâtiment multi-usage (BND), préavis 1.05/19 (354)

Approuvé le 19 juin 2019 par l'Assemblée intercommunale, le préavis 1.05/19 – qui est en annexe de ce préavis – annonçait une estimation des frais de location annuels de CHF 349'221.60 :

Montant total de l'investissement (48%)	5'110'560.00	
Amortissements 30 ans		170'352.00
Intérêts (1.5%)		76'658.40
Entretien (2%)		102'211.20
Montant de la location annuelle		**349'221.60**

Extrait du préavis 1.05/19

Par erreur, il a été indiqué sur le budget 2021/2022 un montant de loyer de CHF 25'300, une différence de CHF 323'921.60, ce qui a, bien entendu, une incidence sur les comptes d'exploitation 2021/2022, sur le compte 354.316.2.

En tenant compte de cette différence, mais également en corrigeant le taux des intérêts qui a été abaissé de 1,5% à 1,25% et en tenant compte du coût final de l'investissement de CHF 6'039'900.-, voici le montant final des indemnités locaux annuelles du bâtiment BND :

Investissement	Début	Fin	Durée	Taux	**6'039'900**
Amortissement *	2021-22	2050-51	20 ans	3.33%	201'330
Intérêts *	2021-22	2050-51	20 ans	1.25%	37'750
Entretien **				2.00%	120'800
Total indemnités locaux annuelles					**359'880**

* calcul basé sur le montant de l'investissement

** calcul basé sur la valeur ECA du bâtiment,

Dans ce projet, il faudra attendre la taxation ECA pour le bâtiment.

2.2. Engagement d'une collaboratrice à 60% pour le secrétariat de l'ASIGE (101)

Afin d'assurer la permanence téléphonique du secrétariat durant les heures scolaires et les transports d'écolier, de palier à la surcharge de travail engendrée par des tâches en constante augmentation et la nécessité pour le Comité directeur d'avoir un soutien supplémentaire, ce dernier a décidé de passer de 0,6 ETP à 1,2 ETP. Une secrétaire a été, de ce fait, engagée à 60% dès le mois d'octobre 2021, avec des incidences comptables pour la période comptable 2021/2022 pour un montant total de CHF 72'500.

2.3 Achat mobilier (120)

Des plus-values ont été validées par le CODIR pour équiper les trois nouvelles classes de travaux manuels et de cuisine et aussi le nouvel économat de l'arrondissement scolaire.

2.4 Recettes liées

Afin d'être au plus juste pour les incidences liées à cette augmentation de charge, la personne en charge des comptes de l'ASIGE a effectué une projection des chiffres au bouclement. Ceci a permis d'identifier des économies sur des autres postes répartis sur plusieurs comptes pour un montant de CHF 246'000.-. Ce montant a été porté en déduction des charges mentionnées ci-dessus.

3. Incidences au budget 2021/2022

Chapitre	Désignation	Budget 21/22	Détails	Complément demandé
101	**Traitement du personnel**	80 200,00		
	Augmentation de 0.6 EPT		138 400,00	58 200,00
	Achat mobilier	1 000,00		
	En lien avec EPT		15 300,00	14 300,00
120	**Achat mobilier**	80 000,00		
	Plus-values équip. BND + économat		121 900,00	41 900,00
354	**Location classes secondaires**	25 300,00		
	Report loyer BND erroné		359 900,00	334 600,00
	Ecart sur différents postes			6 500,00
	Total crédits complémentaires			455 500,00
	Total recettes liées			246 000,00
	Incidence à charges des communes			**209 500,00**

4. Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous demandons au Conseil Intercommunal de l'ASIGE de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCO MMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du comité directeur, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'approuver** les crédits complémentaires au budget 2021-22 d'un montant de CHF 209'500.- à la charge des communes.

Approuvé par le Comité de direction, dans sa séance du 17 mai 2022.

AU NOM DU
COMITE DE DIRECTION :

Le Président :	La Secrétaire :
Francesco Di Franco	Nathalie Lenoir

Annexes : Préavis BND

asige

Grandson, le 12 juin 2019

PREAVIS n° 1.05/19

Bâtiment multi-usage
Site Borné Nau, Grandson

Préambule

La commune de Grandson, pour répondre à de multiples demandes, doit construire un nouveau bâtiment sur une parcelle affectée en zone d'utilité publique. L'Association Scolaire Intercommunale Grandson et Environs (ASIGE) souhaite profiter de cette opportunité dans le cadre de sa stratégie de regroupement des lieux d'enseignement.

Un bâtiment multi-usage sera construit dans le secteur de Borné-Nau. Ce projet devrait être achevé pour la rentrée scolaire 2021.

Description du projet

Lors de la réalisation du collège Borné-Nau A, nous avons construit uniquement des salles de classe pour le secondaire de première étape, au vu du plafond financier des statuts.

Il avait été convenu que, afin de poursuivre le rapatriement des classes secondaires sur le site de Borné-Nau et de démolir les pavillons provisoires, de nouvelles salles seraient construites dans l'avenir. De plus, il s'est révélé que le site de Borné-Nau aurait également besoin de nouveaux locaux pour l'économat, qui seraient plus adaptés pour les livraisons et dotés d'un local de secrétariat avec fenêtre.

La commune, lors de l'établissement du plan de quartier, a prévu les lieux d'implantation de deux bâtiments supplémentaires dans le but de permettre de compléter des besoins, entre autres scolaires.

Le SDIS a également formulé à plusieurs reprises son besoin de pouvoir loger son nouveau matériel d'intervention, les garages actuels ne permettant pas l'accès en hauteur à tous les véhicules. Le regroupement sur Grandson est moins onéreux que de construire des casernes neuves, ailleurs dans la région.

Le CMS ayant aussi besoin de nouveaux locaux plus vastes pour notre région, a été d'accord provisoirement de loger en Chamard. La commune Grandson s'est engagée à leur trouver de nouveaux espaces. Nous souhaitons ainsi que notre région reste desservie de façon plus proche par notre CMS.

Le projet de CAD vise à fournir pour la commune de Grandson et surtout ses bâtiments (principalement scolaires), une solution de chauffage plus écologique et durable par l'installation d'une chaudière à plaquettes (bois). L'entier des bâtiments scolaires seront ainsi raccordés d'ici 2021. Les plaquettes proviendront de nos forêts essentiellement.

L'occasion est également, avec les divers bâtiments scolaires et communaux du site, de mettre en place un Microgrid (panneaux solaires) qui sera construit et financé par Romande énergie. Nous aurons sur l'entier du site une alimentation directement solaire et avec une possibilité d'économie par la négociation d'achat électrique complémentaire de gros consommateur. Les panneaux seront installés sur la salle triple.

Le travail nécessite une collaboration étroite entre la municipalité de Grandson, la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), la direction de l'établissement scolaire de Grandson, ainsi que des divers autres intervenants.

Démarches

Le bureau d'architecte Polygone Architecture et Associés SA, à Payerne, a réalisé un plan du futur bâtiment, permettant de définir une première estimation du coût. Ensuite, à la demande de la Fondation de prévoyance Romande Energie SA, une analyse sommaire des coûts a été effectuée par l'Institut pour l'Economie de la Construction SA (IEC), à Morges, rapport résumé ci-dessous.

De nombreuses séances de travail ont réuni les partenaires concernés par cette étude, à savoir la direction de l'établissement par son directeur et une doyenne, des représentants des classes concernées, un représentant du comité directeur, le responsable du service des bâtiments communaux et des représentants du département en charge de l'enseignement dans le canton.

L'occupation du bâtiment peut être calculée comme suit :

Utilisateurs	**Surface en m²**	**Surface en %**
ASIGE	1200 m²	48%
CMS	590 m²	23%
SDIS	388 m²	15%
CAD	337 m²	14%
Surface total	**2515 m²**	**100%**

Devis estimatifs

Description	**Remarques de l'IEC**	**Montants**
Travaux préparatoires		523'960.50
Bâtiment		7'403'298.00
Aménagements extérieurs	non évalué, pas de plans précis	296'713.50
Honoraires bâtiment	% sur travaux considéré comme bas	1'255'889.70
Frais secondaires (1.5%)	% trop bas ; devrait être entre 2% et 4%	122'239.50
Réserves (11%)	% haut, confortable	1'044'690.00
Ameublement, décoration	non compris dans le devis	-.-
Equipements d'exploitation	non compris dans le devis	-.-
Terrain	mis à disposition par Grandson	0.00
Total TTC		**10'646'791.20**

asige

Financement

Le projet de bâtiment est financé par le fond de prévoyance de Romande énergie. La commune accorde un droit de superficie gratuit. Ceci principalement au vu du fait que les écoles sont prévues dans le bâtiment. Il n'y a ainsi pas d'endettement direct, ni de cautionnement des communes. La municipalité de Grandson envisage un contrat de 35 ans. A l'échéance, celui-ci revient à la commune qui l'exploite, en attendant en usufruit avec charge d'entretien.

Les équipements scolaires non fixes ne sont pas inclus dans les coûts de construction.

Nous avons ainsi, après consultation des divers partenaires, préalablement établi des descriptifs des besoins de chaque entité. Nous visons, par ce partenariat public-privé, à compléter les besoins recensés sans endettement direct mais bien avec des charges nouvelles. Celles-ci sont partiellement compensées par quelques diminutions de coûts pour l'ASIGE (pavillons) et surtout une finalisation du regroupement secondaire sur un site.

Estimation des frais de location annuels, selon la répartition actuellement utilisée pour les autres bâtiments loués par l'ASIGE :

Montant total de l'investissement (48%)	5'110'560.00	
Amortissements 30 ans		170'352.00
Intérêts (1.5%)		76'658.40
Entretien (2%)		102'211.20
Montant de la location annuelle		**349'221.60**

Répartition par commune :

	Pop. au 31.12. 2018	Répartition prorata population	Nbre élèves	Répartition prorata élèves	TOTAL	Coût par habitant	Coût par élève
Bonvillars	505	CHF 7 652,39	69	CHF 7 854,07	**CHF 15 506,46**	CHF 30,71	CHF 224,73
Champagne	1034	CHF 15 668,45	153	CHF 17 415,55	**CHF 33 084,00**	CHF 32,00	CHF 216,24
Concise	995	CHF 15 077,48	131	CHF 14 911,35	**CHF 29 988,83**	CHF 30,14	CHF 228,92
Corcelles	401	CHF 6 076,45	58	CHF 6 601,97	**CHF 12 678,42**	CHF 31,62	CHF 218,59
Fiez	447	CHF 6 773,50	79	CHF 8 992,34	**CHF 15 765,84**	CHF 35,27	CHF 199,57
Fontaines.	218	CHF 3 303,41	36	CHF 4 097,78	**CHF 7 401,18**	CHF 33,95	CHF 205,59
Giez	412	CHF 6 243,14	46	CHF 5 236,05	**CHF 11 479,18**	CHF 27,86	CHF 249,55
Grandevent	238	CHF 3 606,47	34	CHF 3 870,12	**CHF 7 476,59**	CHF 31,41	CHF 219,90
Grandson	3360	CHF 50 914,89	421	CHF 47 921,22	**CHF 98 836,11**	CHF 29,42	CHF 234,77
Montagny	738	CHF 11 183,09	110	CHF 12 520,98	**CHF 23 704,08**	CHF 32,12	CHF 215,49
Mutrux	158	CHF 2 394,21	23	CHF 2 618,02	**CHF 5 012,24**	CHF 31,72	CHF 217,92
Novalles	101	CHF 1 530,48	16	CHF 1 821,23	**CHF 3 351,71**	CHF 33,19	CHF 209,48
Onnens	494	CHF 7 485,70	63	CHF 7 171,11	**CHF 14 656,81**	CHF 29,67	CHF 232,65
Orges	332	CHF 5 030,88	49	CHF 5 577,53	**CHF 10 608,40**	CHF 31,95	CHF 216,50
Provence	373	CHF 5 652,16	21	CHF 2 390,37	**CHF 8 042,53**	CHF 21,56	CHF 382,98
Tévenon	877	CHF 13 289,39	129	CHF 14 683,70	**CHF 27 973,09**	CHF 31,90	CHF 216,85
Valeyres	708	CHF 10 728,49	72	CHF 8 195,55	**CHF 18 924,05**	CHF 26,73	CHF 262,83
Vugelles	132	CHF 2 000,23	24	CHF 2 731,85	**CHF 4 732,08**	CHF 35,85	CHF 197,17
TOTAL	**11 523**	**CHF 174 610,80**	**1 534**	**CHF 174 610,80**	**CHF 349 221,60**	**CHF 30,31**	**CHF 227,65**

Conclusions

L'ASIGE est convaincue que par la réalisation de ce projet, elle apporte une réponse aux nouvelles lois LEO, en favorisant le regroupement scolaire. Une amélioration des qualités énergétiques des bâtiments et un équipement permettant l'accès de toutes les salles scolaires aux personnes à mobilité réduite seront réalisés. Par la même occasion, elle apporte une réponse aux personnes qui, ces dernières années, ont exprimé leurs inquiétudes quant aux conditions offertes à l'enseignement et aux élèves dans nos locaux scolaires.

La démolition des pavillons sera réalisée par l'ASIGE, qui en est propriétaire.

En conclusion :

Le comité directeur de l'ASIGE vous demande d'autoriser l'étude et l'exécution des travaux décrits dans le présent préavis, en prenant l'arrêté suivant :

L'ASIGE, sur proposition du comité directeur, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1er : La commune de Grandson est autorisée à poursuivre l'étude et la construction du projet de bâtiment multi-usages, selon les travaux tels que décrits dans le préavis ci-dessus, n° 01.05/19.

Article 2 : Le comité de direction de l'ASIGE est autorisé à louer les surfaces aux conditions habituelles, selon le tableau présenté.

Au nom du comité de direction :

S. Silvani	C. Jacot
Président	Secrétaire

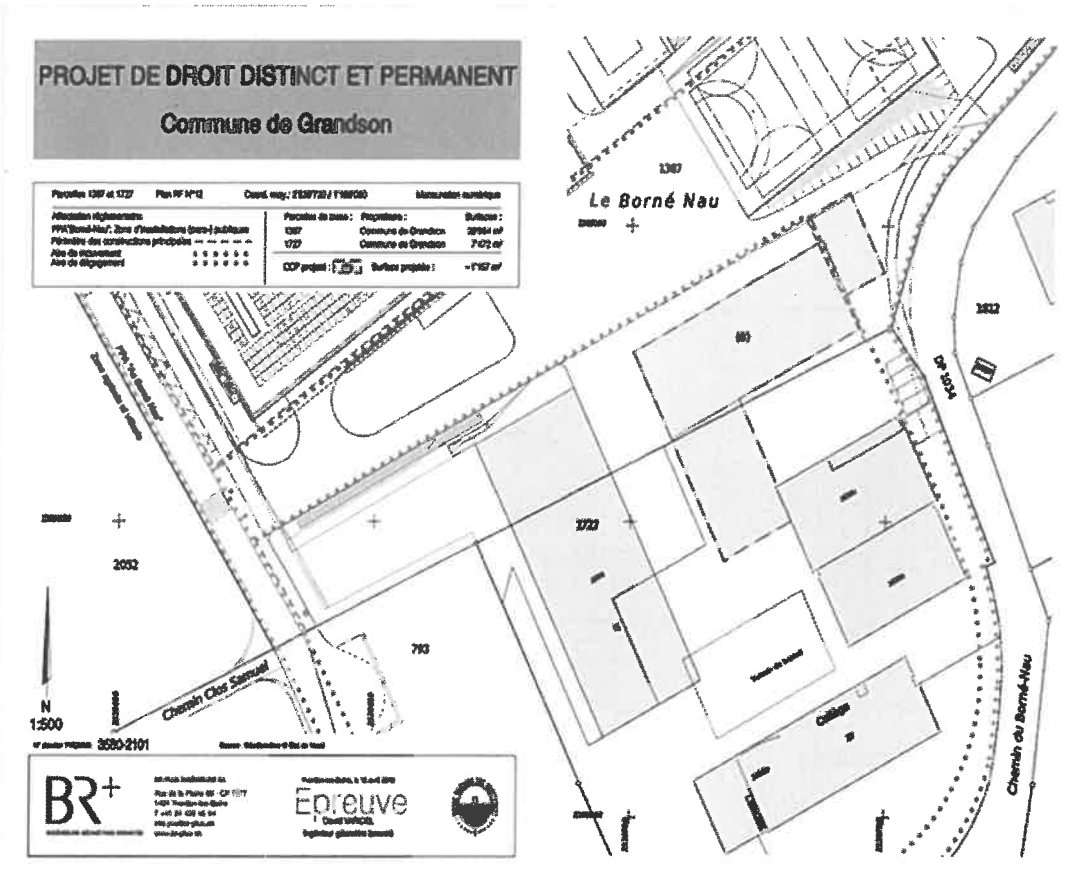

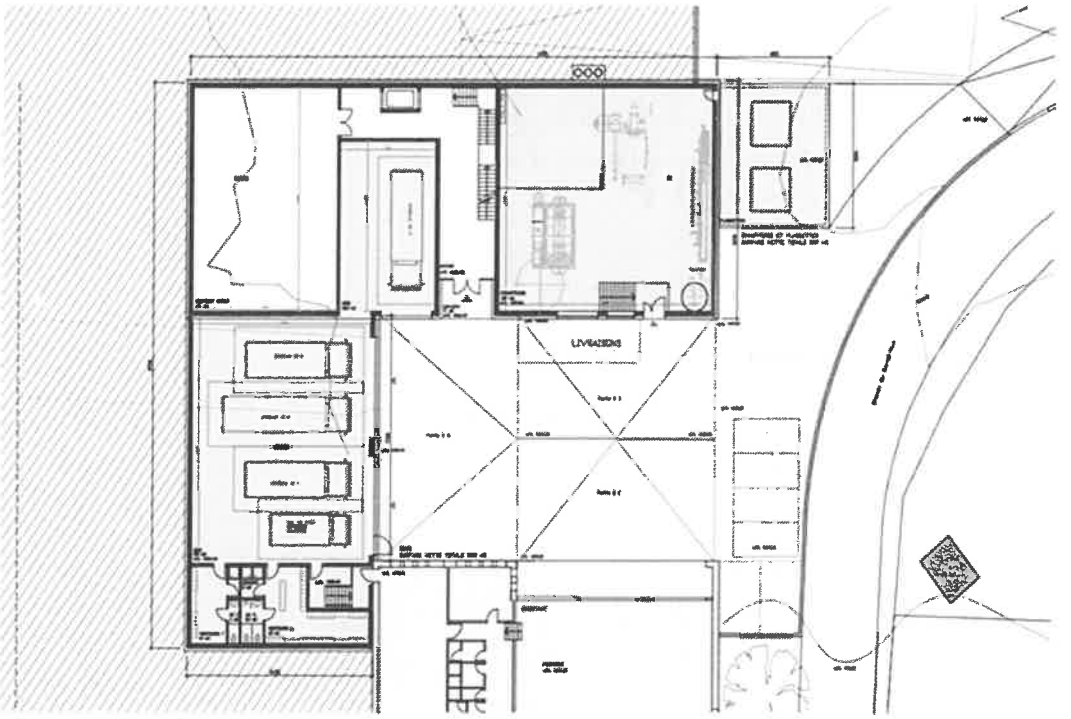

SOUS-SOL

Polygone Architecture et Associés SA
Rue des Granges 24 1530 Payerne
T 026 660 09 62 F 026 660 17 13

Site de Borné-Nau

N

AFFAIRE	:	1268
ECHELLE	:	1:200
DATE	:	13.06.2018
DESSIN	:	AJ

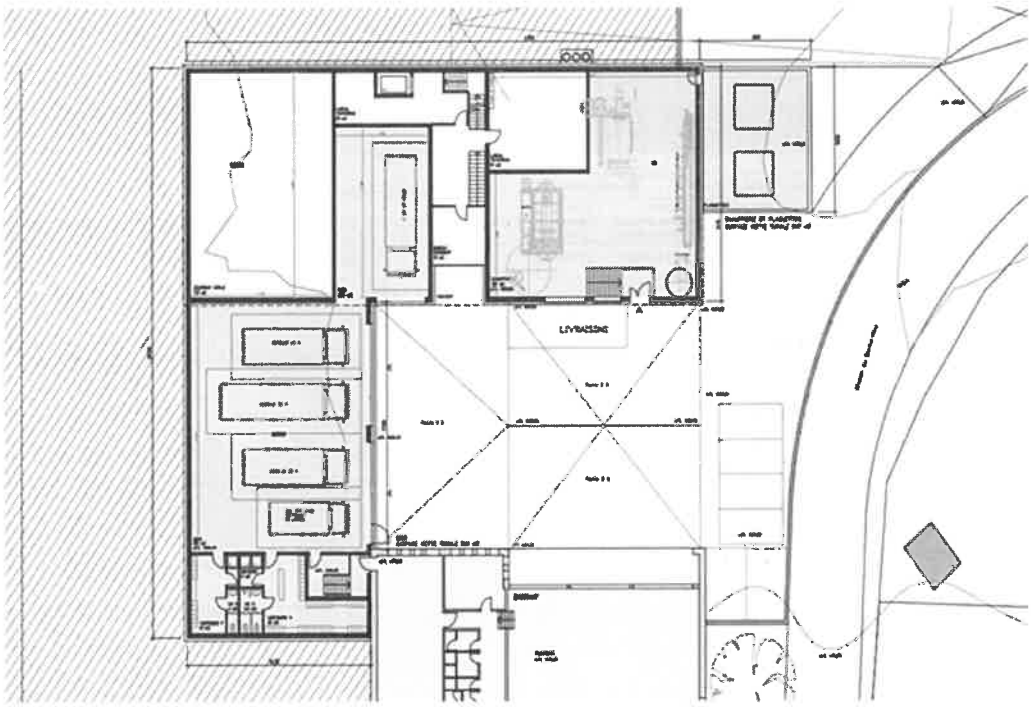

ETAGE INTERMEDIAIRE

Polygone Architecture et Associés SA
Rue des Granges 24 1530 Payerne
T 026 660 60 62 F 026 660 17 13

Site de Borné-Nau

N

AFFAIRE	:	1288
ECHELLE	:	1:200
DATE	:	19.06.2018
DESSIN	:	AJ

REZ-DE-CHAUSSEE

Polygone Architecture et Associés SA
Rue des Granges 24 1530 Payerne
T 026 660 60 62 F 026 660 17 13

Site de Borné-Nau

N

AFFAIRE	:	1288
ECHELLE	:	1:200
DATE	:	19.06.2018
DESSIN	:	AJ

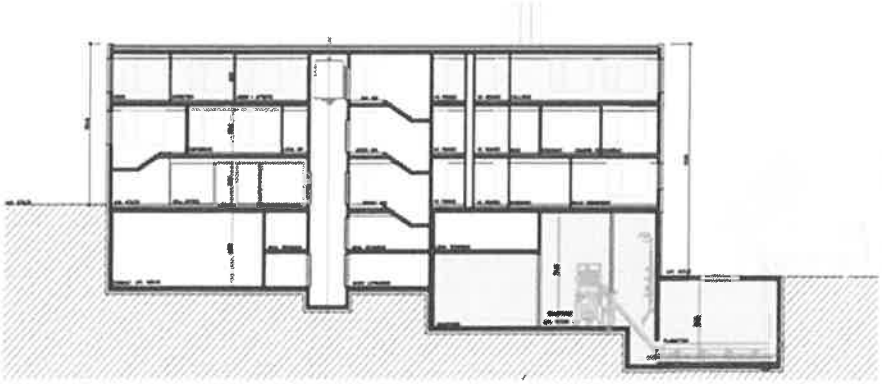

COUPE

Polygone Architecture et Associés SA
Rue des Granges 24 1530 Payerne
T 026 660 69 62 F 026 660 17 13

Site de Bornè-Nau

AFFAIRE	1268
ECHELLE	1/200
DATE	19.06.2018
DESSIN	AJ

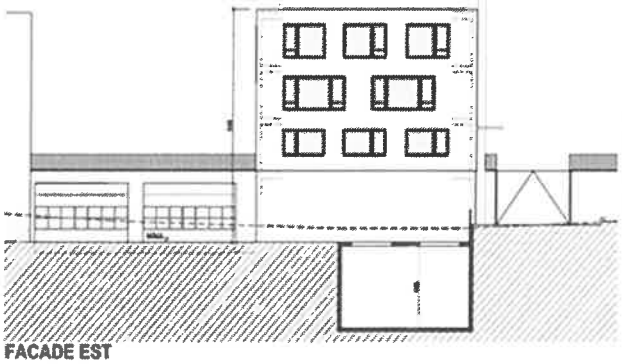

FACADE EST

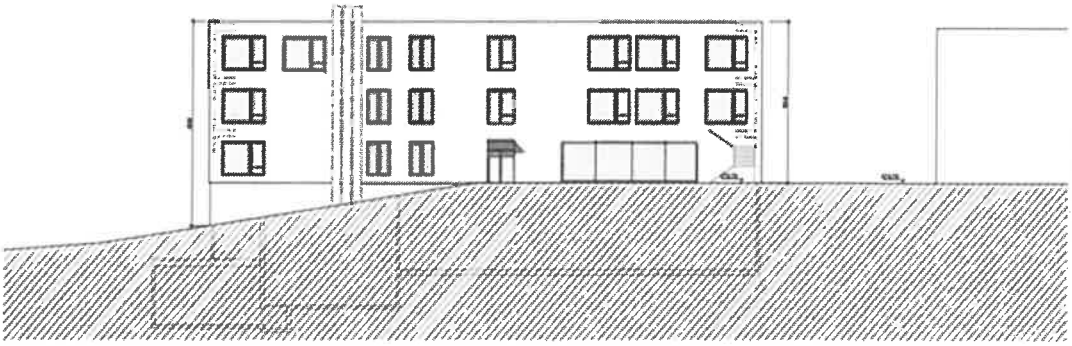

FACADE NORD

Polygone Architecture et Associés SA
Rue des Granges 24 1530 Payerne
T 026 660 69 62 F 026 660 17 13

Site de Bornè-Nau

AFFAIRE	1268
ECHELLE	1/200
DATE	19.06.2018
DESSIN	AJ

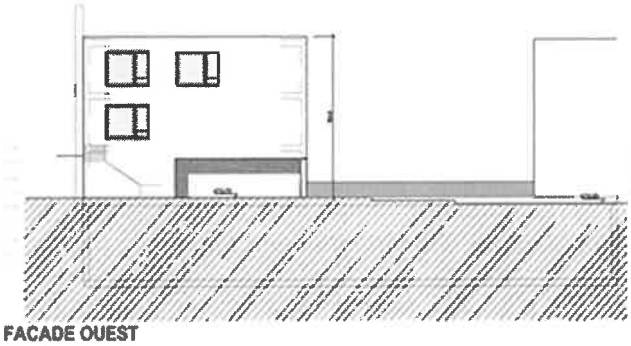

FACADE OUEST

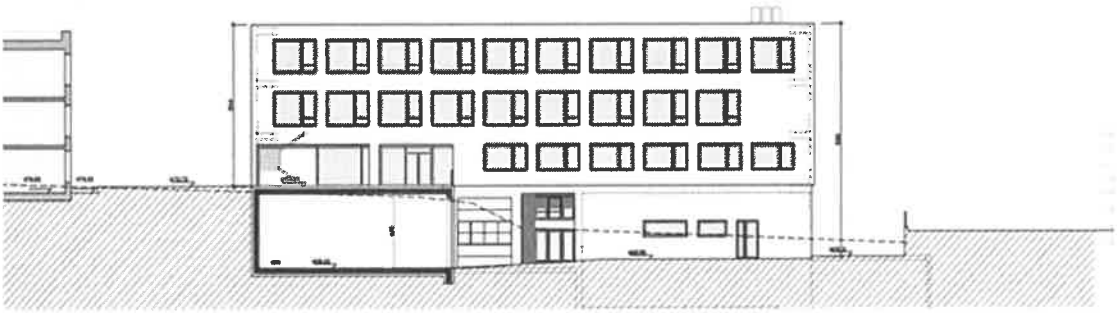

FACADE SUD

Polygone Architecture et Associés SA
Rue des Granges 24 1530 Payerne
T 026 660 09 62 F 026 660 17 13

Site de Borné-Nau

AFFAIRE	1288
ECHELLE	1/200
DATE	19.06.2018
DESSIN	AJ

Association scolaire intercommunale Grandson et environs ASIGE

Rapport de la commission de gestion N°1/2

Concernant : Préavis 5/2022

La commission de gestion du conseil intercommunal, composée de Madame Beuret, de Messieurs Nussbaumer, Palmieri, Terrettaz, et Jeanneret (rapporteur) s'est réunie en date du mardi 31 mai dès 19h30 dans la salle du collège de Borné-Nau A à Grandson, dans le but de contrôler les budgets et compléments.

Le CoDir composé de Madame Robba ainsi que Messieurs di Franco, Willenegger, et Gagnebin étaient à notre disposition pour répondre à nos questions.

Etait également présente Madame Chardon (comptable déléguée).

En préambule Monsieur di Franco remercient les membres de la Commission de gestion d'être présents. Le délai légal entre l'envoi et la date de l'assemblée a été respecté.

Préavis 5/2022

Ce préavis a été proposé par soucis de transparence. Suite à une erreur constatée dans le budget, qui nécessitait de toute manière un préavis, le CODIR a profité de faire un budget complémentaire arrêté au 13.05.2022. Ce dernier est plus affiné et ainsi permet une projection au plus juste de la réalité pour l'ensemble des communes.

Nous avons constaté un dépassement de CHF 1 mio pour l'investissement du bâtiment multi usage BND par rapport au préavis 1.05/19 (premier tableau 2.1). En voici l'explication :

- ¼ dépassement structurel (bâtiment) suite à la mise aux normes et diverses adaptations
- ¼ problème fosse septique & tuyaux survenu lors des travaux
- ½ aménagement extérieur. Ce point n'était pas totalement connu ce qui a engendré une plus-value.

La commission de gestion constate sur le préavis traitant du cas BND 1.05/2019 accepté par l'assemblée intercommunal, la mention « devis estimatif » et le point aménagement extérieur avec la mention « non évalué pas de plan précis ». Nous suggérons au CODIR d'être attentif à cette variable et de trouver un moyen avec les communes qui construisent d'arrêter les prix au plus juste. Si un point n'est pas évaluable, il faut l'inclure dans une étude et éviter les montants présumés.

Point 2.2 : nous rappelons que ce point a déjà été traité lors d'un précédent rapport.

Point 2.4 : le total des recettes liées inclut un fonds de réserve qui a pu être en partie utilisé.

Point 3 : le tableau synthétise le budget complémentaire. Après discussions avec le CODIR, et selon les pièces supplémentaires présentées lors de la séance, ces chiffres sont cohérents et expliqués. Nous vous confirmons la véracité de ces éléments.

En arrêtant son budget, le CODIR a pu rectifier la demande extra budgétaire de CHF 209'500.00 au lieu de CHF 334'600.00 d'erreur. De plus, la commission de gestion a exploré d'autres possibilités de financement possible, ces dernières ne se sont pas avérées opportunes.

La commission de gestion vous propose ainsi d'approuver les crédits complémentaires au budget 2021-22 d'un montant de CHF 209'500.00 à la charge des communes.

Mme Léa Beuret

M. Cédric Nussbaumer

M. Pietro Palmieri

M. Vincent Terrettaz

M. Joël Jeanneret (rapporteur)

Lu et approuvé le 07.06.2022 numériquement signé le 15.06.2022 manuscrit

asige

Le Comité directeur

Grandson, le 17 mai 2021

PREAVIS n° 6/2022

Rapport du comité de direction
pour le Budget 2022-2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal,

Le comité de direction présente ci-dessous les points marquants pour le Budget 2022-2023

Finances-Budget	**2022-2023**	**2021-2022**
Total des charges Budget 2022-2023	6 846 700.00	6 222 800.00
Part à charge des Communes CO 2022-23	6 838 700.00	6 207 800.00

Principales variations :
En général, le budget a été réalisé comme une année scolaire qui a repris à 100% son activité, ce qui engendre des différences entre le budget de l'année dernière et celui de cette année. Voici quelques indications concernant l'augmentation de ce budget 2022-2023. Nous avons dû engager une nouvelle secrétaire et il y aura un nouveau poste pour les finances. Il y a également l'ajustement des vacations qui font partie de cette augmentation pour les postes autorités, direction secrétariat ainsi que le service financier. A cela s'ajoute les futurs achats pour le mobilier scolaire (écrans interactifs) ainsi que l'ajustement sur la location du bâtiment BND, de Concise et de la bibliothèque.

Compte de Fonctionnement et selon les tâches :

10 Autorités

Pour donner suite au préavis accepté en 2021, les vacations ayant été ajustées à la hausse, on ne peut que constater l'augmentation, pour le conseil, le codir et les charges sociales.

101 Direction et secrétariat

Lors de la reprise des tâches déléguées au canton, l'entier du cahier des charges n'avait pas été transmis à l'ASIGE et les informations sont arrivées par bribes. Actuellement la masse de travail est beaucoup plus élevée qu'annoncée au départ, soit en 2020. Pour pallier ce surcroit de travail, une secrétaire supplémentaire a été engagée à 60%, ce qui provoque une augmentation dans les charges sociales, la caisse de pension, les assurances du personnel.

102	**Service Financier**
102.301	L'augmentation des tâches et le besoin d'un suivi et d'une gestion quasi hebdomadaire des comptes a incité le CODIR de l'ASIGE à réintégrer cette fonction en son sein ; la transition se fera de manière progressive avec la bourse de Grandson.
102.314.3	Les frais liés à la désinfection sont largement réduits.
120.317.1	Ce compte a été adapté aux dépenses d'une année sans pandémie.
102.318.5	Ce poste comprend les frais pour le programme "Mon Portail" dans les domaines, mes sports facs et les cours d'impros sans oublier les frais de déménagement et la vidéo surveillance des sites scolaires de Grandson.
102.318.5.1	Un nouveau compte a été créé afin de pouvoir montrer uniquement les frais d'honoraires comptables.
102.318.9	L'augmentation est projetée pour l'engagement d'un service de surveillance sur le trajet de l'école en cas de situations problématiques.
110	**Primaire**
110.311	L'achat de nouveau mobilier, spécifiquement pour l'installation d'écrans interactifs à Concise, Valeyres-sous-Montagny et Grandson (Jura B).
110.318.2	Activités pédagogiques reprenant comme une année scolaire normale.
110.365.1	Activités culturelles, sportives et camps, reprise normale.
120	**Secondaire**
120.365.4	Ce poste comprend les transports pour les courses d'école et activités annexes prévues par l'école.
130	**Devoirs accompagnés**
130.301	Les salaires des accompagnants a été ajustés en fonction des heures effectuées.
130.465	Le nombre de participants aux devoirs accompagnés se monte à 70 élèves pour l'année 2021-2022. Le budget a été ajusté au nombre d'élèves présent par jour.
3	**Bâtiments scolaires**
351	**Borné Nau A**
351.318.9	Les assurances ont été revues et ajustées.
354	**Bâtiments scolaires des communes membres**
354.316.1	Dans le budget, la location de la bibliothèque a été ajustée après les travaux.
354.316.2	Dans le budget, la location pour le bâtiment BND est ajustée.
354.318.6	Augmentation des frais liés à l'informatique découlant de l'expansion de l'école numérique.

Conclusion :

Fondés sur ce qui précède, nous demandons au Conseil intercommunal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGE, sur proposition du comité directeur, entendu le rapport de la Commission de gestion, que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1er : **d'adopter** le budget de 2022-2023

Article 2 : **de donner décharge** au comité de direction de sa gestion du budget 2022-2023.

Ainsi délibéré par le Comité de direction, dans sa séance du 17 mai 2022, pour être soumis au Conseil intercommunal.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil intercommunal, nos salutations les plus distinguées.

AU NOM DU
COMITE DE DIRECTION :

Le Président :	La Secrétaire :
Francesco Di Franco	Nathalie Lenoir

asige

		Budget 2022-23		Budget 2021-22		Comptes 2020-21	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	**Administration générale**	**6 846 700,00**	**6 846 700,00**	**6 222 800,00**	**6 222 800,00**	**5 934 557,20**	**5 934 557,20**
10	**Autorités**	**2 176 420,00**	**6 838 700,00**	**2 075 100,00**	**6 208 800,00**	**1 920 106,15**	**5 901 016,85**
10,452	Participation des communes		**6 838 700,00**		6 207 800,00		5 748 714,00
100	**Autorités ASIGE**	**74 500,00**	**-**	**55 500,00**	**-**	**50 894,50**	**-**
100.300.1	Conseil intercommunal	7 800,00		6 500,00		4 172,90	
100.300.2	Comité de direction (CoDir)	45 000,00		32 500,00		29 695,35	
100.300.4	Conseil d'établissement (CET)	3 000,00		3 000,00		3 000,00	
100.303	Charges sociales	2 700,00		2 000,00		1 782,15	
100.306	Indemnités et remboursement de frais	4 000,00		4 000,00		825,90	
100.308	Traitement du personnel non soumis AVS	12 000,00		7 500,00		11 418,20	
101	**Direction et secrétariat**	**169 320,00**	**-**	**86 900,00**	**-**	**114 740,75**	**-**
101.301	Traitement du personnel	121 300,00		64 100,00		53 266,05	
101.303	Charges sociales	18 500,00		6 400,00		4 894,35	
101.304	Caisse de pensions	15 900,00		8 400,00		5 821,15	
101.305	Assurances accident et maladie	4 400,00		1 300,00		903,10	
101.310.1	Imprimés et matériel de bureau	1 600,00		1 500,00		1 538,95	
101.310.2	Fournitures enseignement						
101,311	Mobilier, matériel, machines	1 000,00		1 000,00		8 418,40	
101.311.1	Mobilier secrétariat	1 000,00		1 000,00		-	
101.311.2	Mobilier PPLS	1 000,00		1 000,00		-	
101.317	Frais de réception	1 500,00		1 500,00		853,75	
101.318.2	Frais de téléphones	3 120,00		700,00		1 820,50	
101,351	Frais administratifs canton (tâches déléguées) ASIGE			-		37 224,50	
101.436	Remboursement de tiers						
102	**Service financier**	**1 932 600,00**	**-**	**1 932 700,00**	**1 000,00**	**1 754 470,90**	**152 302,85**
102.301	Traitement du personnel	49 000,00					
102.303	Charges sociales	21 700,00					
102.304	Caisse de pensions	14 400,00					
102.310.2	Publications, communication, documentation	4 800,00		5 000,00		2 403,75	
102.310.3	Economat école pour élèves	2 500,00					
102.314	Entretien Immeuble						
102.314.2	Participation engin de gym (Exploitation pavillons) (nv chaptire 352/353)						
102.314.3	Frais Pandémie (Covid)	20 000,00		150 000,00		355 568,10	
102.317	Frais de réception	2 000,00		2 000,00		1 006,00	
102.317.1	Frais promotions	4 000,00		500,00		600,00	
102.318	Transports élèves						
102.318.1	Assurances (choses, immeuble, RC) (nv chaptire 351/352/353)						
102.318.3	Frais financiers	2 000,00		2 000,00		603,40	
102.318.4	Frais de transports élèves	1 600 000,00		1 600 000,00		1 226 676,20	
	Au niveau du budget tout est regroupé dans ce compte car détails indisponibles						
102.318.5	Honoraires et prestations de tiers	19 000,00		75 000,00		84 362,55	
102.318.5.1	Honoraire comptable	49 500,00					
102.318.6	Primes d'assurance de tiers, RC	11 200,00		8 200,00		8 220,50	
102.319	Prestation de tiers						
102.319.1	Frais promotions						

		Budget 2022-23		Budget 2021-22		Comptes 2020-21	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
102.319.2	Liaison internet dans les bâtiments (bornes wifi) (nv chapitre 351/352/353)						
102.319.3	Honoraire pour étude (ce poste est sous 102.318.5)						
102.318.9	Frais des patrouilleurs scolaires (engagés par les communes)	132 500,00		90 000,00		75 030,40	
102.380	Attribution fonds de réserve Covid-19						
102.436	Remboursements de tiers						
102.436.3	Remboursement assurances						802,85
102.439	Dons promotions				1 000,00		1 500,00
102.480							150 000,00
11	**Primaire**	**416 950,00**	**-**	**299 100,00**	**-**	**439 610,80**	**1 077,00**
110	**Enseignement primaire 1-8 (975 élèves)**	**416 950,00**	**-**	**299 100,00**	**-**	**439 610,80**	**1 077,00**
110.310.4	Caisse de classes (1-8P, soit env. 975 élèves à 10.-)	9 950,00		10 300,00		10 163,40	
110.311	Mobilier et matériel scolaire	110 000,00		32 000,00		6 811,55	
110.316	Location des classes (nv chaptire 354)						
110.318	Service médical et dentaire, pharmacie (nv 110.318.5)						
110.318.2	Transports activités pédagogiques	16 000,00		2 000,00		14 194,70	
110.318.4	Frais de transports élèves					288 295,80	
	Voir remarque 102.318.4						
110.318.5	Service médical et dentaire, pharmacie (remplace 110.318)	16 000,00		15 000,00		18 773,00	
110.318.6	Assurance des élèves	3 700,00		3 900,00		3 753,95	
110.352	Ecolage extérieur (hors périmètre ASIGE)	22 000,00		20 000,00		27 253,55	
110.365	Activités culturelles	37 200,00		38 600,00		29 158,35	
110.365.1	Activités sportives et camps	170 100,00		152 300,00		24 777,85	
110.365.2	Animation santé et prévention	14 000,00		15 000,00		-	
110.365.3	Projet d'établissement	3 000,00		3 000,00		736,65	
110.365.4	Transports activités annexes	15 000,00		7 000,00		15 692,00	
110.436.3	Remboursement assurances						
110.451.2	Participation Canton charges enseignement						
110.465	Subside et participations, activités culturelles						
110.465.1	Subside et participations, activités sportives et camps						1 077,00
12	**Secondaire**	**359 230,00**	**-**	**378 000,00**	**-**	**315 750,60**	**14 843,20**
120	**Enseignement Secondaire 9-11 (453 élèves)**	**359 230,00**	**-**	**378 000,00**	**-**	**315 750,60**	**14 843,20**
120,301	Traitement du personnel	29 000,00		25 000,00		28 236,05	
120,303	Charge sociales	2 500,00		2 500,00		2 555,50	
120.305	Assurances accident et maladie	100,00		500,00		73,50	
120.311	Matériel et mobilier scolaire	70 000,00		80 000,00		79 936,05	
120.316	Location des Classes (nv chapitre 354)						
120.316.3	Exploitation locaux modulaires						
120.318	Service médical et dentaire, pharmacie (nv120.318.5)						
120.318.2	Transports activités pédagogiques			16 000,00		1 680,85	
120.318.3	Activités parascolaires (Sports Fac, Impro, Petit Chœur)	31 680,00		31 700,00		-	
120.318.4	Transports élèves secondaire					113 183,00	
	Voir remarque 102.318.4						
120.318.5	Service médical et dentaire, pharmacie (remplace 120.318)	10 650,00		10 700,00		813,60	
120.318.6	Assurance des élèves	1 700,00		1 400,00		1 499,15	
120.352.1	Ecolage extérieur (hors périmètre ASIGE)	35 000,00		38 000,00		33 529,65	
120.365	Activités culturelles	16 800,00		15 300,00		7 473,80	

		Budget 2022-23		Budget 2021-22		Comptes 2020-21	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
120.365.1	Activités sportives et camps	117 500,00		132 800,00		15 332,30	
120.365.2	Animation santé et prévention	11 000,00		11 000,00		10 350,00	
120.365.3	Projet d'établissement	10 300,00		10 100,00		653,65	
120.365.4	Transports activités annexes	23 000,00		3 000,00		20 433,50	
120.436.3	Remboursement assurances						
120.451.2	Participation Canton charges enseignement						4 774,20
120.465	Subsides & participations (activités culturelles)						3 850,00
120.465.1	Subside et participations, activités sportives et camps						6 219,00
121	**Borne Nau A**						
121.311	Matériel et mobilier scolaire						
121.312	Energie (chauffage, électricité, prestations Cme Grandson à forfait)						
121.314	Entretien des immeubles						
121.318.2	Frais de poste et téléphone						
121.318.5	Traitement conciergerie (pres. Com. Grandson à forfait)						
121.318.6	Assurances de tiers, choses, RC						
121.322	Intérêts						
121.331	Amortissement (Bâtiment et mobilier)						
121.480	Prélèvement au fond de réserve d'équipements						
13	**Devoirs acompagnés**	**83 600,00**	**8 000,00**	**91 300,00**	**14 000,00**	**74 593,45**	**286,00**
130	**Devoirs acompagnés**	**83 600,00**	**8 000,00**	**91 300,00**	**14 000,00**	**74 593,45**	**286,00**
130.301	Traitement des accueillants	68 000,00		73 000,00		58 292,90	
130,303	Charges sociales	5 100,00		7 300,00		5 774,55	
130,305	Assurances accident et maladie	1 000,00		1 500,00		792,65	
130,306	Indemnités et remboursement de frais	1 000,00		1 000,00		2 466,55	
130.310	Imprimés et matériel de bureau	1 000,00		1 000,00		112,85	
130.318.5	Honoraires et prestations de tiers	7 500,00		7 500,00		7 153,95	
130.318.6	Assurance des élèves						
130.330	Pertes sur débiteurs (DS18/19)						
130,465	Participations et dons		8 000,00		14 000,00		286,00
130.480	Prélèvement sur fonds de réserve (DS18/19)						
14	**Surveillance**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
140	**Surveillance pause de midi** (déplacé au Radege depuis 2018)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
140.301.1	Surveillants des sites						
140.303	Charges sociales						
140.305	Assurance du personnel						
140.306	Indemnités et remboursement de frais						
140.310	Fournitures divers - bons pour les élèves						
140.311	Matériel et mobilier scolaire						
140.314	Entretien local						
140.318.5	Honoraires et prestations de tiers						
140.316	Locations salles						
3	**Bâtiments**	**3 810 500,00**	**-**	**3 379 300,00**	**-**	**3 184 496,20**	**17 334,15**
35	**Bâtiments scolaires**	**3 810 500,00**	**-**	**3 379 300,00**	**-**	**3 184 496,20**	**17 334,15**
351	**Borné Nau A, rue du Jura 27 - ECA N° 1998**	**716 000,00**	**-**	**726 000,00**	**-**	**719 119,15**	**7 625,85**

		Budget 2022-23		Budget 2021-22		Comptes 2020-21	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
354.311	Matériel et mobilier scolaire	5 000,00					
351.312	Energie (chauffage, électricité, prestations Cme Grandson à forfait)	50 000,00		45 000,00		45 000,00	
351.314	Entretien des bâtiments	10 000,00		40 000,00		21 390,05	
351.315	Entretien d'installations techniques	16 000,00				12 883,35	
351.318.2	Frais de téléphones	2 600,00		2 600,00		1 542,25	
351.318.5	Honoraires et prestations de tiers	105 000,00		105 000,00		105 988,25	
351.318.6	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	7 400,00		8 400,00		7 600,30	
351.322	Intérêts des dettes à moyen et long terme	60 000,00		65 000,00		64 714,95	
351.331	Amortissement (Bâtiment et mobilier)	460 000,00		460 000,00		460 000,00	
351.436	Remboursement de tiers (assurances, refacturations)			-		-	
351.436.3	Rembrousement assurances						7 625,85
352	**Pavillon Borné Nau E, rue du Jura - ECA N° 1602**	**32 300,00**	**-**	**27 600,00**	**-**	**13 505,50**	**-**
352,311	Matériel et mobilier scolaire	5 000,00					
352.312	Energie (chauffage, électricité)	3 400,00		3 400,00		3 325,45	
352.314	Entretien des bâtiments	20 000,00		20 000,00		9 351,75	
353.316.1	Location du pavillon	3 300,00		3 300,00			
352.318.5	Traitement conciergerie					-	
352.318.6	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	600,00		900,00		828,30	
353	**Pavillon Borné Nau F, rue du Jura - ECA N° 1765**	**21 300,00**	**-**	**23 200,00**	**-**	**13 618,55**	**-**
353,311	Matériel et mobilier scolaire	3 000,00					
353.312	Energie (Chauffage, électricité)	10 000,00		10 000,00		12 742,90	
353.314	Entretien des bâtiments	1 000,00		5 000,00		-	
353.316.1	Location du pavillon	6 700,00		6 700,00			
353.318.5	Traitement conciergerie					-	
353.318.6	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	600,00		1 500,00		875,65	
354	**Bâtiments scolaires des communes membres**	**3 040 900,00**	**-**	**2 602 500,00**	**-**	**2 438 253,00**	**9 708,30**
354.311	Matériel et mobilier scolaires	25 000,00		5 000,00			
354.314	Entretien des bâtiments	5 000,00				5 407,75	
354.315	Participations d'entretiens des engins de gym	10 000,00		10 000,00		7 766,90	
354.316.1	Location des classes primaire	1 483 700,00		1 452 800,00		1 292 972,25	
	Détails sur feuille "Indem. Locaux Communes 22-23"						
354.316.2	Location des classes secondaires	683 700,00		349 100,00		323 790,45	
	Détails sur feuille "Indem. Locaux Communes 22-23"						
354.316.3	Location des classes hors période						
354.316.4	Location de salles (CSR)	755 300,00		755 300,00		755 333,35	
354.318.2	Frais de téléphones	1 600,00		1 500,00			
354.318.5	Honoraires et prestations de tiers	55 000,00		10 000,00		51 515,25	
354.318.6	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	4 600,00		8 900,00		1 467,05	
354.331	Amortissement du mobilier	17 000,00		9 900,00			
354.380	Prélèvement au fonds de réserve						
354.436.3	Remboursement d'assurances						5 788,30
354.480	Prélèvement au fonds de réserve						3 920,00
	Total général	**6 846 700,00**	**6 846 700,00**	**6 222 800,00**	**6 222 800,00**	**5 934 557,20**	**5 934 557,20**

asige

Indemnités locaux

Données des derniers comptes bouclés soit 2020-21

Budget	2022-23		Année construction	Année de fin	Exercice comptable 1er pmt	Exercice comptable dernier pmt		Nb année amort.	Valeur ECA	Investissement	Montant de la dette à la fin de l'exercice	Amort./an	Intérêts/an	Entretien	Salle de Gym Nb de périodes à		Locations diverses	Total	Total par commune	Compte	Budget arrondi
Commune	Désignation										2018		1,25%	2,0%	934		forfait				
Bonvillars	Anciens locaux	Primaire							1 073 828,00					21 476,55	21,00	19 814,00		41 090,55	56 646,15	354.316.1	56 600
	Nouveaux locaux	Primaire	1992	2021	1992-93	2021	2022	30	777 779,00	560 000,00	560 000,00			15 555,60				15 555,60			
Champagne	Ancien collège	Primaire							3 185 841,00					63 716,80				63 716,80	124 540,35	354.316.1	124 500
	Nouveau bâtiment	Primaire	1999	2018				30	838 556,00	342 085,00				16 771,10				16 771,10			
	Salle de délassement	Primaire	2007	2026	2007-8	2026	2027	20		116 314,00	52 341,30	5 815,70	726,95					6 542,65			
	Préau couvert	Primaire							101 390,00					2 027,80				2 027,80			
	Local ancienne poste	Primaire															10 000,00	10 000,00			
	Salle de gym	Primaire													23,00	21 482,00		21 482,00			
	Terrain de sports	Primaire															2 000,00	2 000,00			
	Salle des sociétés	Primaire															2 000,00	2 000,00			
Concise	Collège Henri Dès	Primaire	1999	2028	1999-2000	2028	2029	30	3 035 779,00	2 047 412,00	750 718,05	68 247,00	12 796,35	60 715,60				141 759,00	351 144,80	354.316.1	351 100
	Collège Henri Dès Extension	Primaire	2021	2050	2021-2022	2050	2051	30	1 748 455,00	1 748 455,00		58 281,85	10 677,90	34 969,10				[illegible]			
	Collège Henri Dès Extension PR compl.							30	451 545,00	1 748 455,00		58 281,85	10 677,90	9 030,90				78 990,65			
	Collège Henri Dès mise à niveau	Primaire	2022	2041	2022-23	2050	2051	20	voir compte ligne 18	97 500,00		4 875,00	900,63	-				5 484,40			
	Salle de gym	Primaire												-	23,00	21 482,00		21 482,00			
Corcelles	Classe P.	Primaire															5 236,00	5 236,00	7 286,00	354.316.1	7 300
	Local annexe	Primaire															2 050,00	2 050,00			
Fiez	Nouveau bâtiment	Primaire	2007	2036	2007-8	2036	2037	30	3 364 248,00	3 407 926,00	2 158 352,95	113 597,55	21 299,55	67 264,95				202 182,05	216 268,05	354.316.1	216 300
	Salle du conseil	Primaire															7 548,00	7 548,00			
	Salle de rythmique	Primaire													7,00	6 538,00		6 538,00			
Giez	Collège	Primaire							1 742 897,00					34 857,95				34 857,95	56 905,95	354.316.1	56 900
	Ancien bâtiment	Primaire															5 236,00	5 236,00			
	Salle de gym	Primaire													18,00	16 812,00		16 812,00			
Grandson	Collège Jura A	Primaire							7 411 815,00					148 236,30				148 236,30	487 012,68	354.316.1	487 000
	Collège Jura A étapes 1-2	Primaire	2017	2036	2017-18	2036	2037	20	616 170,00	616 170,00	585 361,50	30 808,50	3 851,05	12 323,40				46 982,95			
	Collège Jura A étapes 1-2 PR compl.							20	63 170,00	63 170,00		3 158,50	394,80	1 263,40				4 816,70			
	Collège Jura A étape 3	Primaire	2022	2041	2021-22	2041	2042	20		577 290,00		18 837,65	2 104,70	6 735,05				25 677,40			
	Collège Jura B	Primaire	1990	2019	1990-91			30	9 201 554,00	1 295 570,00	1 295 570,00			184 031,10				184 031,10			
	Les Tuileries	Primaire							1 206 545,72					24 130,90				24 130,90			
	Les Cloîtres	Primaire	1995	2024	1995-96	2024	2025	30	909 311,81	547 860,00	127 834,00	18 262,00	3 424,15	18 186,24	2,00	1 868,00		41 740,39			
	ES Pierre 2 (Tuileries)	Primaire							569 848,08					11 396,95				11 396,95			
	Pavillon E (secondaire)	Secondaire															3 335,00	3 335,00	3 335,00	352.318.5	3 300
	Pavillon F (secondaire)	Secondaire															6 670,00	6 670,00	6 670,00	353.318.5	6 700
	Borné Nau B	Secondaire	1995	2024	1995-96	2024	2025	30	5 950 121,36	5 173 590,00	1 207 171,00	172 453,00	32 335,00	119 002,45				323 790,45	323 790,45	354.316.2	323 800
	Borné Nau D (Multi-usages)	Secondaire	2021	2050	2021-2022	2050	2051	30	6 039 900,00	6 039 900,00		201 330,00	37 749,40	120 798,00				359 877,40	359 877,40	354.316.2	359 900
Montagny	Collège	Primaire							1 249 351,00					24 987,00				24 987,00	142 319,60	354.316.1	142 300
	Nouveau local Ancien bâtiment	Primaire							427 492,00					8 549,80				8 549,80			
	Salle de Gym	Primaire	2014	2033	2014-15	2033	2034	20	1 386 000,00	746 000,00	596 800,00	37 300,00	4 662,50	27 720,00				69 682,50			
	Salle de Gym	Primaire													176,00		33 600,30	33 600,30			
	Salle de Gym	Primaire															5 500,00	5 500,00			
Onnens	locaux	Primaire							376 051,80					7 500,00	2,00	1 868,00		9 401,00	9 401,00	354.316.1	9 400
Valeyres	Nouveau collège	Primaire							470 122,00					9 402,45			5 236,00	14 638,45	32 338,10	354.316.1	32 300
	Salle annexe ancien bâtiment	Primaire															1 834,00	1 834,00			
	Ancien bâtiment	Primaire							793 282,00					15 865,65				15 865,65			
Totaux des indemnités locaux versées aux Communes									52 991 652,47	25 127 697,00	7 334 148,80	789 248,65	141 809,55	1 066 568,04	272,00	89 664,00	90 245,30	2 177 535,53	2 177 535,53		2 177 400
CSR-BN	Centre Sportif Régional de Borné-Nau	Secondaire	2021	2050	2021-22	2050	2051	30	14 000 000,00	10 000 000,00		333 300,00	125 000,00	280 000,00			17 000,00	755 300,00	755 300,00	354.316.4	755 300
Totaux des indemnités locaux ASIGE									66 991 652,47	35 127 697,00	7 334 148,80	1 122 548,65	266 809,55	1 346 568,04	272,00	89 664,00	107 245,30	2 932 835,53	2 932 835,53		2 932 700

Association scolaire intercommunale Grandson et environs ASIGE

Rapport de la commission de gestion N°2/2

Concernant : Préavis 6/2022

La commission de gestion du conseil intercommunal, composée de Madame Beuret, de Messieurs Nussbaumer, Palmieri, Terrettaz, et Jeanneret (rapporteur) s'est réunie en date du mardi 31 mai dès 19h30 dans la salle du collège de Borné-Nau A à Grandson, dans le but de contrôler les budgets et compléments.

Le CoDir composé de Madame Robba ainsi que Messieurs di Franco, Willenegger, et Gagnebin étaient à notre disposition pour répondre à nos questions.

Etait également présente Madame Chardon (comptable déléguée).

En préambule Monsieur di Franco remercient les membres de la Commission de gestion d'être présents. Le délai légal entre l'envoi et la date de l'assemblée a été respecté.

Préavis 6/2022

La commission de gestion a bien noté que l'erreur commise sur le budget 2021-22 a été corrigée sur la ligne comptable 354.316.20 pour le budget 2022-23.

Les principales différences sont détaillées dans le préavis.

La ligne comptable 102.318.5.1 représente les honoraires comptables actuels. La ligne comptable 102.301 + 303 + 304 représentent l'investissement de l'engagement d'un comptable à temps partiel.

Nous avons constaté que le 351.315 représente des renouvellements de contrat d'entretien. Nous notons une diminution de charge globale pour l'exercice 2022-23.

Le compte 354.318.6 noté dans le préavis est erroné il s'agit du compte 354.318.5.

La commission de gestion questionne le CODIR sur l'utilité de créer un chapitre comptable intitulé « transport / sécurité » afin de le dissocier du chapitre comptable « service financier ». Ceci dans l'optique d'améliorer la lisibilité des comptes.

Il a été suggéré d'ajouter une ligne sur le fichier excel récapitulatif des investissements (indemnités locaux) concernant le préavis 3/2021 (contrat d'étude campus).

La commission de gestion vous propose ainsi d'adopter le budget 2022-23 et de donner décharge au comité de direction de sa gestion du budget 2022-23.

Mme Léa Beuret

M. Cédric Nussbaumer

M. Pietro Palmieri

M. Vincent Terrettaz

M. Joël Jeanneret (rapporteur)

Lu et approuvé le 07.06.2022 numériquement signé le 15.06.2022 manuscrit